



Parc naturel régional
Chevreuse

ATLAS DE LA BIODIVERSITE – BULLION

Ecolo GIE
Groupement d'Intérêt Ecologique !



Financé
par



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGeneration EU

JUN 2024

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine - 78 472 CHEVREUSE
cedex.

Intégration des données :

Insectes : OPIE



Réalisation :
Ecolo GIE
27 rue Paul Doumer- 94520 Périgny-sur-Yerres
contact@ahecologie.fr

Fanny HARINCK		Expertise Entomofaune
Raphaël VANDEWEGHE		Expertise Entomofaune
Alexis BORGES		Expertise Entomofaune
Valentin DELPIERRE et Hugo JOSSE		(Service civique)



Chiroptères : Alcathoé & Bureau d'études Lea Dufrêne

Aurélien HUGUET		Direction d'étude
Raphaël ZUMBIHL		Expertise flore
Caroline FARVACQUES		Expertise flore
Pierre RIVALLIN		Expertise oiseaux et reptiles
Johann SZCZESNY		Expertise reptiles
Amandine DOUILLARD		Traitement de données et SIG

Léa DUFRENE		Expertise chiroptères
Quentin ROUY		Expertise chiroptères



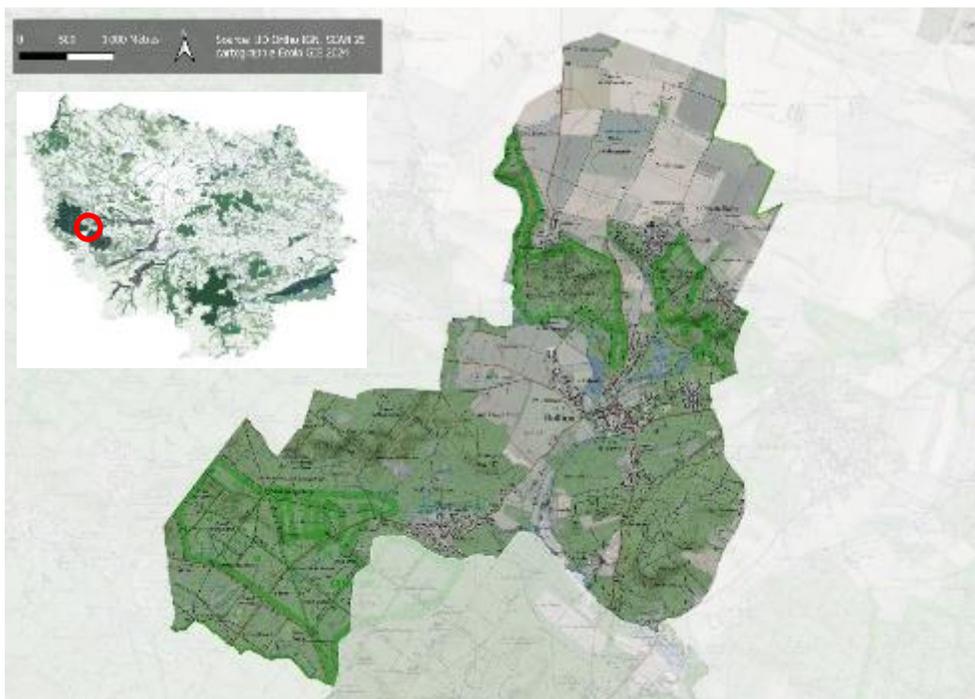
SOMMAIRE

Contexte	4	Espèces patrimoniales	29
Zone d'étude.....	4	Reptiles.....	31
Données géographiques.....	5	Liste des espèces de reptiles.....	31
Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).....	5	Espèces patrimoniales	31
Zonages réglementaires	7	Oiseaux	34
Natura 2000	7	Liste des espèces nicheuses présentes sur la commune de Bullion.....	34
Arrêté de Protection de Biotope (APB)	7	Espèces patrimoniales	37
Réserve Naturelle Nationale (RNN) et Régionale (RNR).....	7	Chiroptères	41
Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF).....	7	Localisation des points d'écoute	41
Réserve Biologique Dirigée (RBD)	9	Liste des espèces de chiroptères recensés	42
Biodiversité communale	11	Espèces remarquables.....	43
Données bibliographiques.....	11	Sites remarquables et d'intérêts.....	48
Méthode d'inventaire	13	Pistes d'actions par site	51
Méthode d'analyse	14	Pistes d'actions par enjeu.....	53
Périodes d'inventaires.....	14	Plan d'actions.....	54
Flore	15		
Espèces patrimoniales.....	16		
Liste des espèces patrimoniales.....	16		
Espèces remarquables.....	17		
Liste des espèces remarquables	18		
Insectes.....	22		
Liste des espèces présentes sur la commune.....	23		

CONTEXTE

ZONE D'ETUDE

La commune de Bullion se situe à environ 32 kilomètres au sud-ouest de Paris, dans le département des Yvelines.



La commune de Bullion se situe en tête de bassin versant avec plusieurs ruisseaux ayant formé des vallons colluvionnaires dans les argiles plastiques, à la base de la zone d'érosion des sables de Fontainebleau. Ceux-ci déterminent un vaste ensemble de zones humides exceptionnelles au sein des boisements en particulier au sud de la commune. Au centre, les zones de coteaux en pente douce sont dédiées aux prairies de fauches. Au nord, le plateau est cultivé. Quelques mares plus ou moins permanentes ponctuent le paysage.



DONNEES GEOGRAPHIQUES

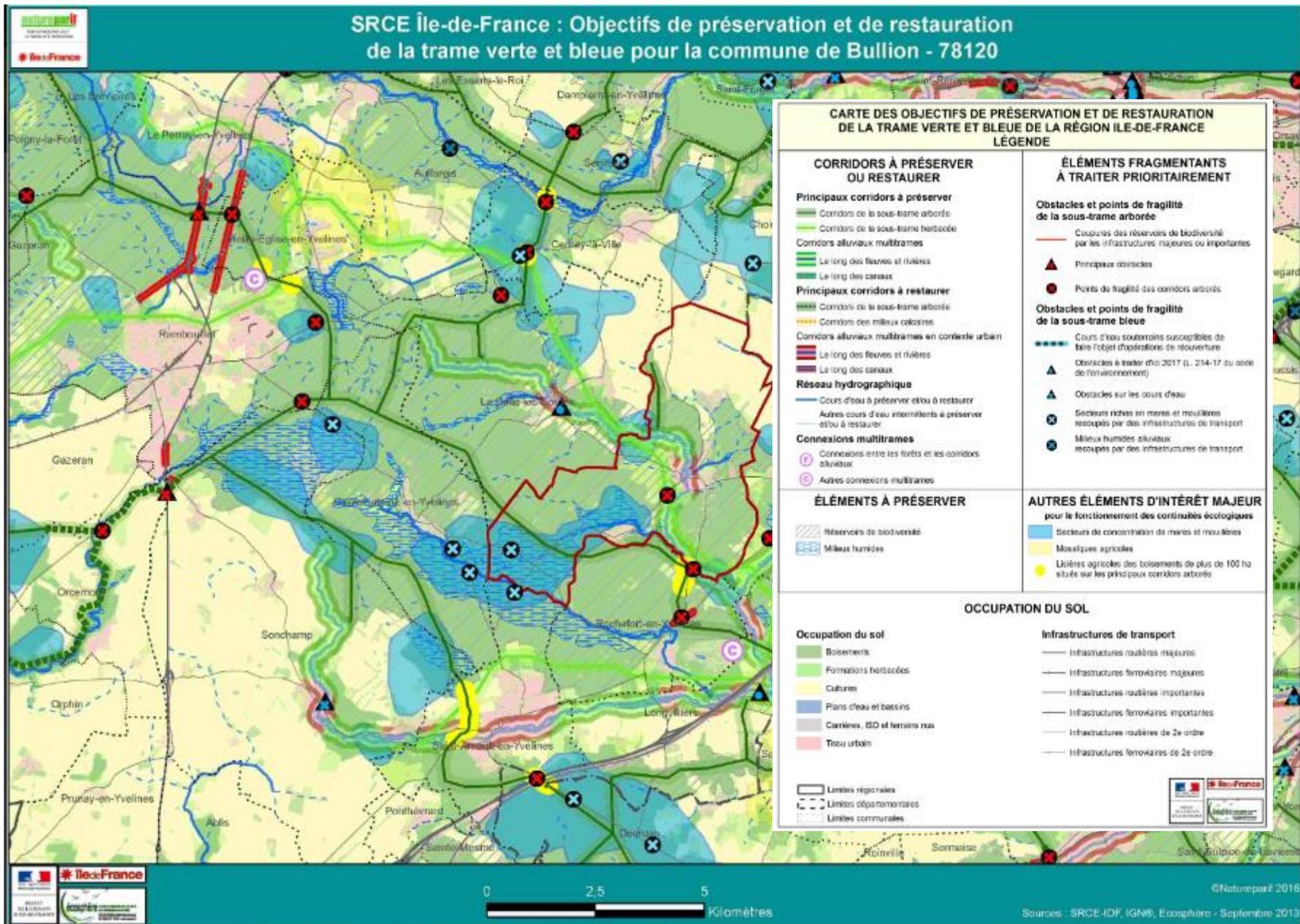
SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) et le Conseil régional d'Ile-de-France ont adopté le SRCE le 21 octobre 2013 (arrêté préfectoral n°2013294-0001). Etant le garant de la mise en place de la trame verte et bleue à l'échelle régionale, il doit pouvoir être en mesure d'identifier les différentes entités qui composent la trame verte et bleue, hiérarchiser les enjeux régionaux de préservation de ces continuités écologiques à l'aide d'un plan d'action stratégique, et enfin proposer des outils adaptés pour les opérations de restauration et préservation des continuités écologiques. Le SRCE est un document cadre qui oriente les stratégies et les projets des collectivités territoriales, de l'Etat, et qui s'impose à eux dans un contexte de prise en compte. De fait, le SDRIF, les SCoT, PLU, etc. doivent prendre en compte les préconisations du SRCE au cours de leur élaboration ou révision. Pratiquement, il identifie à partir de quatre sous-trames représentant les principaux habitats naturels franciliens (sous-trame boisée, sous-trame herbacée, sous-trame grande culture, sous-trame milieux aquatiques et corridors humides) les réservoirs de biodiversité, les principaux corridors à préserver ou restaurer, ainsi que les obstacles et points de fragilité.

La commune de Bullion est traversée selon un axe nord-sud par un corridor multitrames marqué par l'Aulne, dont les nombreux affluents sont des petits cours d'eau à restaurer et/ou préserver. Ce corridor est fragilisé par les RD qui traversent le centre de Bullion (RD61, RD149).

Se trouvant au cœur de la forêt de Rambouillet, la partie arborée est un réservoir de biodiversité. De plus, le Domaine de Claye, à l'ouest de la commune, est également une zone de concentration de mares et mouillères, avec la présence d'un corridor à préserver/restaurer de la sous-trame arborée qui traverse le massif de Rambouillet Sud-Est, qui est une ZNIEFF de type 2

La commune de Bullion est directement concernée par les prescriptions du SRCE régional, elle occupe une position centrale non négligeable.



ZONAGES REGLEMENTAIRES

NATURA 2000

La commune de Bullion est directement concernée par un site Natura 2000 qui occupe près de 20% de sa superficie. Il s'agit de la Zone de Protection Spéciale du **Massif de Rambouillet et zones humides proches** (FR1112011).

Le massif de Rambouillet est un espace NATURA 2000 au titre de zone de protection spéciale (ZPS) depuis avril 2006. La ZPS recouvre 22 000 hectares avec près de 14 000 hectares de forêt domaniale, répartis sur les départements des Yvelines (96%) et de l'Essonne (4%). Historiquement, le massif de Rambouillet appartenait à un espace plus vaste qui englobait la forêt de l'Yveline et le massif de Fontainebleau. Une partie du massif de Rambouillet actuel se trouve dans le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Le massif est traversé par 7 cours d'eau qui ont participé au façonnage du plateau, il y a également tout un réseau hydraulique historique, élaboré par Louis XIV, qui vient alimenter les jardins du Château de Versailles.

La richesse biologique est élevée en raison de la diversité des habitats présents (zones humides, landes, forêt caducifoliée (80%), etc.), principalement en ce qui concerne l'avifaune.

ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE (APB)

Il n'y a aucun Arrêté de Protection de Biotope sur la commune ou à proximité. Le plus proche se situe sur la commune de Forge-les-Bains à environ 3km à l'est, l'Étang de Baleine et Brûle-doux – FR3800590.

RESERVE NATURELLE NATIONALE (RNN) ET REGIONALE (RNR)

La commune de Bullion n'est pas directement concernée par une Réserve Naturelle Nationale ou Régionale. La plus proche se situe à 300 mètres à l'est, il s'agit des **Étangs de Bonnelles – FR9300172**. Au sein du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le site de la réserve naturelle régionale des étangs de Bonnelles couvre 22 hectares de terrains boisés, d'étangs et de prairies sur 2 parties distinctes. Le site présente une remarquable variété de milieux naturels avec ses deux étangs, ses sources, sa roselière, ses bois (chênaie-charmaie, aulnaie) et ses prairies. Cette diversité favorise de nombreuses espèces animales et végétales des zones humides, parfois rares ou menacées, conférant à la réserve un grand intérêt patrimonial. La richesse en libellules est remarquable avec 36 espèces observées, dont 5 protégées au niveau régional et 1 au niveau national. Des papillons peu communs comme la Mélitée du plantain et le nacré de la sanguisorbe fréquentent les prairies humides. Pour les oiseaux, pas moins de 94 espèces ont été recensées dont près de la moitié comme reproducteurs probables. Le martin pêcheur et la bergeronnette des ruisseaux s'y rencontrent très régulièrement. La flore recensée compte 237 espèces.

ZONE NATURELLE D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique sont des secteurs qui présentent un fort potentiel écologique. Ces zones sont définies à la suite d'inventaires naturalistes nationaux et exhaustifs, validés par le MNHN et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), qui mettent en avant la présence d'espèces remarquables selon plusieurs critères tels que la rareté, le degré de menace, le statut de protection, l'endémisme, etc. Les ZNIEFF constituent un moyen de hiérarchisation des enjeux du patrimoine naturel, qui s'appuie sur une bonne connaissance du territoire. Elles représentent un outil d'aide à la

décision dans le cadre d'aménagement du territoire et de création de réserves naturelles.

Il en existe deux types :

- Les ZNIEFF de type I : il s'agit en général de sites de petites superficies, constitués d'espaces homogènes et qui abritent au moins une espèce ou un habitat déterminant. Le secteur peut également représenter un grand intérêt fonctionnel, mais ce critère seul ne peut suffire à définir une ZNIEFF.
- Les ZNIEFF de type II : il s'agit principalement de grands ensembles naturels (boisements, vallées, plateau, etc.) offrant de grandes potentialités en termes de biodiversité et de cohérence écologique et paysagère. Les ZNIEFF de type II peuvent inclure des ZNIEFF de type I.

La commune de Bullion comprend 7 ZNIEFF (5 de type I et 2 de type II).

Au pied de la forêt département de Ronqueux se situe une ZNIEFF de type 1 : **Zone humide entre Celle-les-Bordes et Bullion – FR110001352**. Ce bel ensemble de plus de 60 hectares est composé de milieux naturels humides à marécageux constitue l'une des principales zones humides de la vallée de l'Aulne et complète par ailleurs l'important maillage de zones humides qui s'étend depuis la vallée de la Celle au nord jusqu'à celle de la Rémarde au sud.

La **Zone humide de la Vallée Renault – FR110001467** est une ZNIEFF de type 1 située sur la commune de Bullion. D'un peu plus de 25 hectares, ce petit ensemble de prairies, friches humides et boisements marécageux complète le réseau important des zones humides de fond de vallées situé sur les communes de la Celle-les-Bordes, Bullion et Longvilliers. Ces prairies humides, partiellement boisées et fragmentées par des roselières, des mégaphorbiaies et des magnocariçaies constituent un habitat privilégié pour l'entomofaune.

La plus grande ZNIEFF de type 1 présente sur la commune de Bullion est la **FR110001454 – Mares, tourbières et zones humides de la Claye et de la Voisine**. Ce site de plus de 460 hectares s'étend sur l'ensemble de la propriété domaniale (Forêts du Domaine de la Claye et Fonds de Bullion) ainsi que sur les terrains privés du Domaine de la Voisine. Il s'agit d'une zone naturelle d'intérêt majeur du Massif de Rambouillet qui tire sa richesse écologique de l'existence de plusieurs habitats remarquables et de la présence d'un grand nombre d'espèces animales et végétales protégées au niveau national ou régional. Cette vaste zone humide est en effet composée par une grande diversité d'habitats forestiers au sein desquels sont disséminées de nombreuses mares forestières aux eaux acides faiblement minéralisées, de petites landes paratourbeuses et quelques rares tourbières. Ces mares aux eaux acides oligotrophes et la tourbière haute constituent des habitats d'une grande valeur écologique qui figurent, à ce titre, à l'annexe I de la directive européenne « Habitats », ce dernier habitat étant même considéré comme « prioritaire ». Leur présence a d'ailleurs permis l'inscription d'une grande partie du site (secteur domaniale en totalité) au réseau Natura 2000 : Site n° FR1100803 « Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline ».

Le **Marais Forestier de Moutiers – FR110001456**, est une ZNIEFF de type 1 de plus de 40 hectares. L'intérêt écologique de cette vaste zone humide tient surtout à l'existence d'anciennes prairies humides, de friches humides à grandes herbes et de roselières qui parsèment la peupleraie et la forêt alluviale marécageuse. Ce marais, s'il présente une grande valeur floristique, se révèle également être d'un grand intérêt entomologique, en particulier pour les lépidoptères, puisque près du tiers des espèces franciliennes y sont recensées.

Les **prairies et la tourbière de Galetterie – FR110030035**, est une ZNIEFF de type 1 d'un peu plus de 12 hectares. Il s'agit d'un ensemble de prairies permanentes mésophiles à hygrophiles de bas de versant et de fond de vallon. La résurgence de plusieurs sources à flanc de versant permet notamment l'existence d'une tourbière acide ou tout du moins d'une prairie tourbeuse, sur pente.

La ZNIEFF de type II qui se situe sur la commune de Bullion est le site **Massif de Rambouillet sud-est – FR110001445**. D'un peu plus de 8 200 hectares, ce site est majoritairement occupé de chênaies-charmaies et des peuplements mixtes feuillus-résineux, le massif sud-est est toutefois ponctué de nombreuses zones humides (bois marécageux, landes para-tourbeuses, mares, rigoles...) favorisées par un réseau hydrographique essentiellement représenté par la Rabette et l'Aulne. De grande valeur écologique, cet ensemble fortement hétérogène abrite bon nombre d'espèces végétales rares du point de vue régional. Ces zones permettent également le développement d'une entomofaune variée. Par ailleurs, le massif affiche de grandes superficies boisées particulièrement favorables à la présence de nombreuses espèces d'oiseaux caractéristiques des faciès vieillis.

A moins de 500m à l'est se situe une ZNIEFF de type 2 : **Bois d'Angervilliers – FR110001634**. D'une superficie de plus de 1500 hectares, le bois d'Angervilliers possède une grande richesse biologique due en grande partie à la diversité de ses habitats et à l'existence de mares, d'étangs et de tourbières.

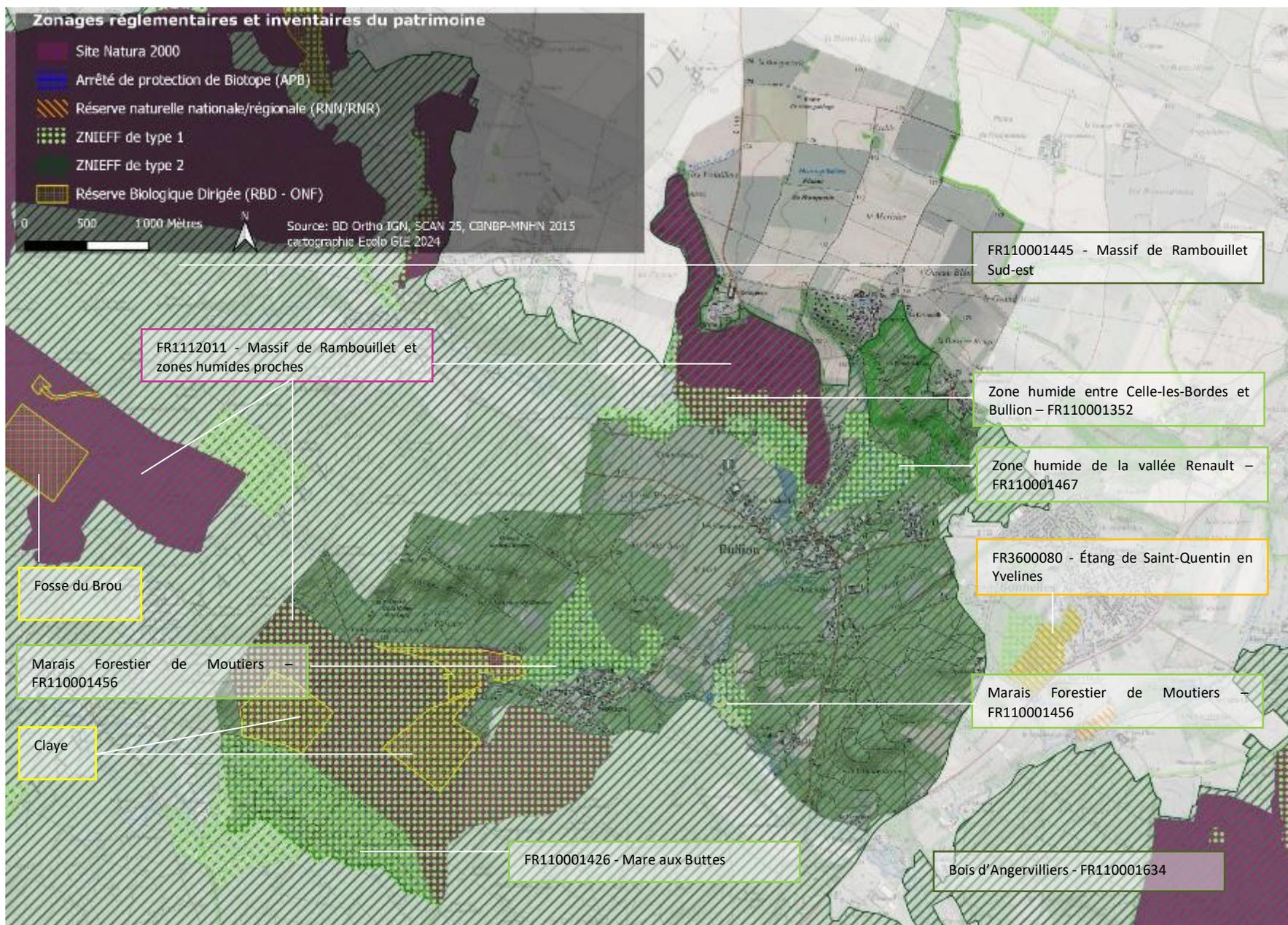
RESERVE BIOLOGIQUE DIRIGEE (RBD)

Dans chaque forêt, les forestiers concilient plusieurs usages : protection de la biodiversité, production de bois, accueil du public et prévention des risques naturels. Ainsi, les forêts gérées par l'Office national des forêts (ONF) s'inscrivent dans une stratégie de gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques.

Les réserves biologiques ont été reconnues par la Stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP) 2009-2019 comme l'un des quatre statuts permettant de classer un territoire terrestre sous statut de protection forte. Elles contribuent aux objectifs de la Stratégie nationale des aires protégées 2020-2030, visant à placer 10% du territoire sous protection forte. Les RBD se trouvent en milieu forestier ou associé à la forêt (par exemple les landes, mares, tourbières et dunes), l'ONF y applique une gestion particulière pour la conservation d'espèces ou de milieux naturels rares et vulnérables.

Sur la commune de Bullion se trouve une RBD, **Claye**. A environ 2 km à l'ouest se trouve la **Fosse du Brou**.

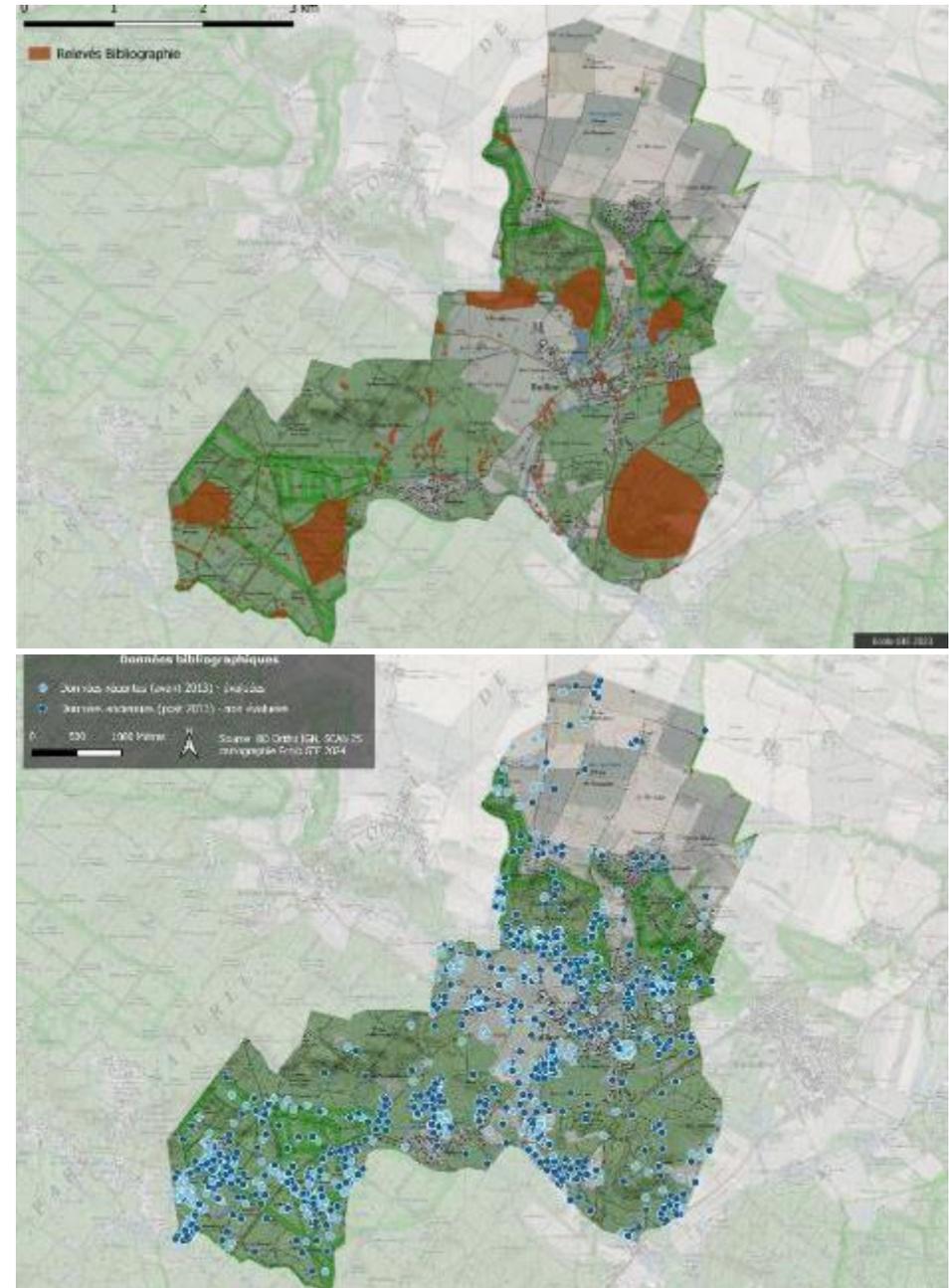
Zonage réglementaire	Nom du site	Site concerné/Distance par rapport au site
Natura 2000	Massif de Rambouillet et zones humides proches - FR1112011	Oui
APB	Etang de Baleine et Brûle-doux – FR3800590	3km à l'est
RNN	Etangs de Bonnelles – FR9300172	300m à l'est
ZNIEFF de type I	Zone humide entre Celle-les-Bordes et Bullion – FR110001352.	Oui
ZNIEFF de type I	Zone humide de la vallée Renault – FR110001467	Oui
ZNIEFF de type I	Mares, tourbières et zones humides de la Claye et de la Voisine - FR110001454	Oui
ZNIEFF de type I	Marais Forestier de Moutiers – FR110001456	Oui
ZNIEFF de type I	Prairies et la tourbière de Galetterie – FR110030035	Oui
ZNIEFF de type II	Massif de Rambouillet Sud-Est – FR110001445	Oui
ZNIEFF de type II	Bois d'Angervilliers - FR110001634	350m à l'est
RBD	Claye	Oui
RBD	Fosse du Brou	2km à l'ouest

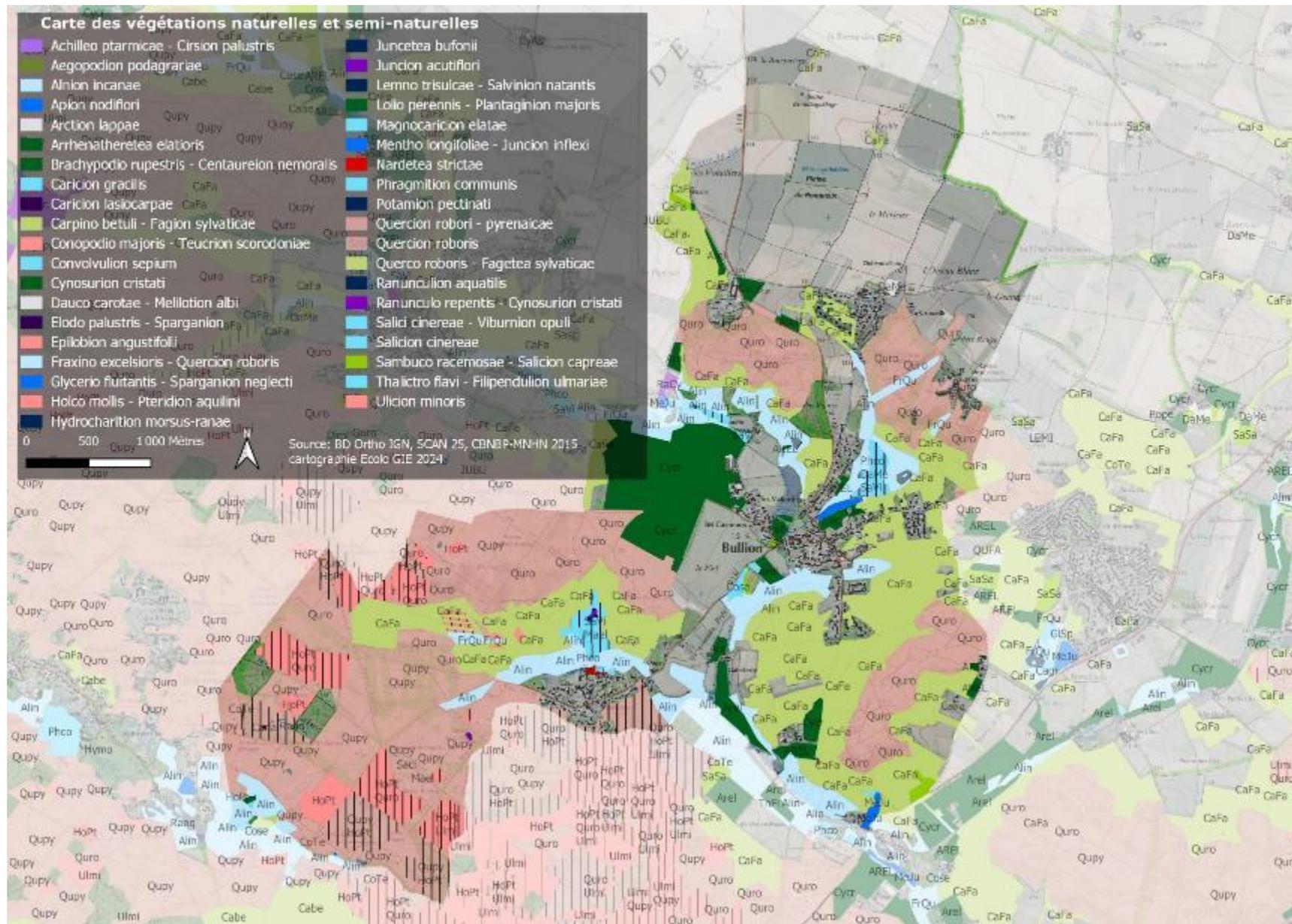


BIODIVERSITE COMMUNALE

DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

- Une demande d'extraction des données flore du CBNBP a été faite. Une partie seulement des données est géolocalisée. Les données s'étalent de 1983 à 2023 avec un total de 662 taxons pour la commune.
- Une demande d'extraction de la base de données Geonat'IdF a été faite auprès de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB). La base francilienne mentionne un peu plus de 11 200 données sur la commune, dont 1 727 sont post 2013 et seront intégrées dans l'analyse. Les données couvrent un pas de temps allant de 1983 à 2023
- Le programme « Habitats naturels et semi-naturels de l'Île-de-France » du CBNBP a été lancé dès 2006. Il a pour but de cartographier au 1/10000^{ème} les végétations naturelles et semi-naturelles sur l'ensemble du territoire régional. Au total, près de 340 000 ha ont été cartographiés à l'échelle régionale, dont 74 000 ha ont pu être cartographiés sur le terrain.
- Le PNR a fourni des données complémentaires issues de suivis chiroptérologique. Les données ont été intégrées aux résultats.





METHODE D'INVENTAIRE

Flore : Compte tenu de la taille de la commune, des choix ont été fait sur les secteurs à prospecter. Les sites retenus correspondent aux milieux les moins prospectés, des milieux ouverts et prairies avant fauche, des zones de pelouses avant dessiccation, les villages, cimetières et milieux agricoles ainsi que les zones humides et forestières. L'objectif était d'échantillonner un maximum de milieux différents afin d'apporter une image réaliste de la diversité floristique.

Insectes : L'objectif de l'étude est de tendre vers l'exhaustivité des espèces potentiellement présentes. Les taxons étudiés sont : Lépidoptères (rhopalocères et hétérocères), odonates et orthoptères. Un protocole type « Chronoventaire » (DUPONT, 2014) a été mis en place, permettant de détecter le plus grand nombre d'espèces sur la commune. Les espèces sont notées par tranches de cinq minutes (formant un rang), lors d'une prospection libre du site délimité en amont. La session d'observation dure au minimum vingt minutes, commence lorsque la première espèce est observée et s'arrête lorsque quinze minutes se sont écoulées depuis l'observation d'une dernière espèce, soit trois rangs. Les individus seront capturés au filet au besoin afin d'être identifiés à l'aide d'un guide d'identification. Le chronomètre sera alors mis en pause le temps de la détermination. L'individu sera ensuite relâché et l'opérateur poursuivra le protocole en relançant le chronomètre. Tous les individus capturés sont identifiés et dénombrés, avant d'être relâchés sur site (sauf cas exceptionnels).

Les espèces sont alors détectées grâce à l'utilisation de trois techniques conjointement :

- La chasse à vue,
- Le fauchage de la végétation,
- L'écoute active des stridulations (pour les orthoptères).

Des méthodes complémentaires ont cependant été utilisées afin de détecter les espèces plus discrètes, telles que le battage de la végétation concernant les orthoptères arboricoles, mais aussi la récolte et la détermination d'exuvies dans le cas des odonates permettant d'apporter des données complémentaires concernant l'autochtonie des espèces et potentiellement de détecter des espèces non observées au stade adulte.

Dans le cadre de ce protocole, les sessions d'inventaires sont réalisées sous des conditions favorables à la détection des espèces, soit :

- Entre 9h et 16h pour les rhopalocères et orthoptères, entre 10h et 17h pour les odonates,
- Une température supérieure à 14°C en plaine avec un temps ensoleillé et faiblement nuageux OU minimum 17°C en plaine par temps nuageux (au maximum 50% de couverture nuageuse pour les rhopalocères et orthoptères, 75% pour les odonates),
- Un vent inférieur à 30 km/h pour les rhopalocères et orthoptères et 38km/h pour les odonates (correspond à une force visualisée par les branches des arbres qui plient et un soulèvement de poussière lors de rafales)
- Absence de pluie

Cas des hétérocères : Les chasses de nuit ont été effectuées durant les périodes les plus favorables aux déplacements en vol des Hétérocères nocturnes. Les papillons étaient alors attirés à l'aide de lampes et de supports artificiels blancs sur lesquels ils se posent. Ces prospections ont commencé au crépuscule civil pour se terminer en moyenne 3h après le crépuscule astronomique. La plupart des insectes a pu être identifiée in situ (parfois pris en photo pour éventuelle confirmation), quelques-uns plus délicats (individus frottés par exemple) ou impossibles à identifier sur le terrain ont été conservés pour identification ultérieure au laboratoire (avec préparation de pièces génitales).

Reptiles : Recherche à vue. Les adultes actifs ou en thermorégulation ont été recherchés sur les sites ensoleillés. Les abris plus frais (pierriers, tas de bois) ont également été fouillés.

Oiseaux : Réalisation de points d'écoute de 10 min répartis de manière homogène sur la commune. Les espèces qui échappent généralement aux points d'écoute ont fait l'objet d'observations directes à l'aide de jumelles. Pour toute espèce patrimoniale découverte sur le site, une recherche approfondie des indices de reproduction a été effectuée. L'analyse porte sur les espèces observées en période de nidification, soit du 15 avril au 15 juillet.

Mammifères chiroptères : Réalisation de 4 points d'écoute sur 2 nuits dans la saison, soit au total 8 nuits d'enregistrements. Les détecteurs autonomes utilisés sont le SM4 Bat, SM Mini bat et le SM2 Bat. Les nuits ont été choisies avec une météo favorable à l'activité des chauves-souris : pas de pluie prévue, pas de prévisions de rafales de vent supérieures à 30 km/h, une température relativement clémente en début de nuit (>12°C dans le Bassin parisien). Utilisation du logiciel Batsound et Chirosurf pour l'analyse acoustique.

Les données de suivi de gîtes ont été fournies par le PNR. Pour des raisons de sensibilité, les gîtes n'ont pas été reportés sur les cartes de localisation.

METHODE D'ANALYSE

Données bibliographiques : Les données bibliographiques sont considérées modernes après 2003 (20 ans) pour la flore, et après 2013 pour la faune (10 ans).

Espèce patrimoniale :

- Sont considérées comme espèces patrimoniales pour la flore les espèces sous statut de protection légale nationale ou régionale, ainsi que les espèces menacées en LR régionale (de quasi menacée à en danger critique).

- Pour la faune, sont considérées les espèces protégées et/ou menacées (quasi menacé à en danger critique)
- Les oiseaux, dont la majorité des espèces est protégée, sont considérées comme patrimoniales pour les espèces menacées (vulnérable ou en danger) en liste rouge IUCN régionale.

Espèce remarquable : Les espèces remarquables concernent la flore. Ne sont concernées que les espèces dont le statut de rareté est minimum Assez Rare (AR), non protégée, non menacée.

PERIODES D'INVENTAIRES

16 sessions de terrains de mai à septembre 2023

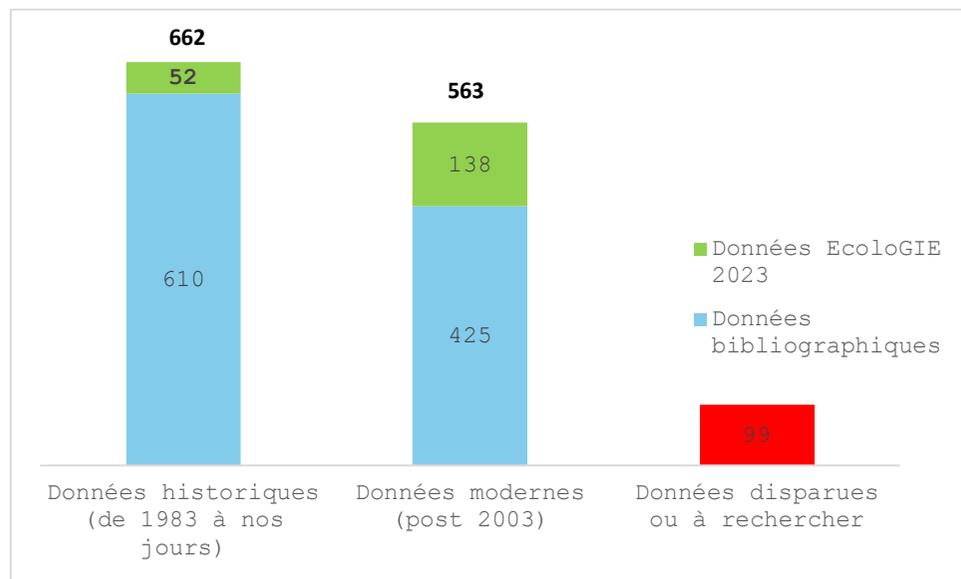
Date	Ecologue	Taxon
29/05/2023– 02/06/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques	Flore
08/06/2023	Pierre Rivallin	Reptiles Oiseaux
09/06/2023	Fanny Harinck/Hugo Josse	Insectes
21/06/2023	Alexis Borges	Insectes nocturne
30/06/2023	Pierre Rivallin / Johann Szczesny	Reptiles
15/06/2023– 31/07/2023	Quentin Rouy / Léa Dufrene	Chiroptère
03/07/2023– 08/07/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques	Flore
07/07/2023	Raphaël Vandeweghe	Insectes
14/07/2023	Pierre Rivallin	Oiseaux
01/08/2023	Pierre Rivallin/ Raphaël Vandeweghe / Fanny Harinck	Insectes Oiseaux
06/08/2023– 11/08/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques	Flore
15/08/2023– 30/09/2023	Quentin Rouy / Léa Dufrene	Chiroptère
28/08/2023	Alexis Borges	Insectes nocturne
04/09/2023	Fanny Harinck/Valentin Delpierre	Insectes
13/09/2023	Pierre Rivallin	Oiseaux Reptiles
20/09/2023	Fanny Harinck	Insectes

FLORE

La commune de Bullion est déjà bien connue et prospectée, avec près de 1200 relevés réalisés depuis 1983.

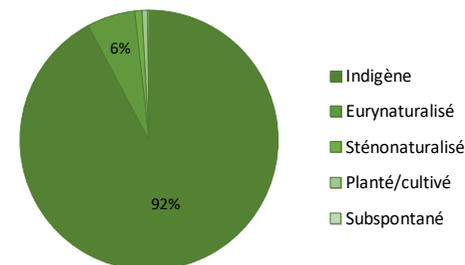
La donnée bibliographique la plus ancienne la commune de Bullion date de 1983, ce qui est récent pour une commune du parc connu pour ces milieux exceptionnels. Au total, **662 taxons** ont été cités sur la commune depuis, dont **52 découverts** en 2023 par Ecolo GIE.

Depuis 2003, 563 taxons ont été relevés, dont 138 n'ont pas été revus en 2023. 99 données antérieures à 2003 n'ont pas été réactualisées et peuvent concerner des taxons potentiellement disparus de la communes (ou très rares).

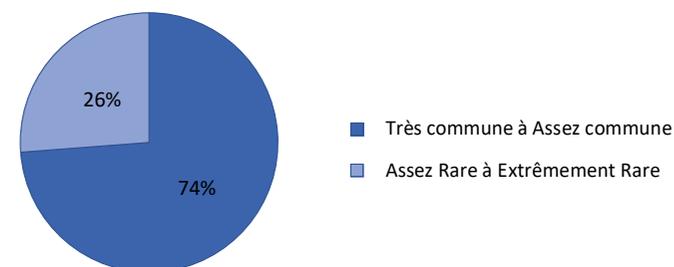


Statistiques des données post 2003

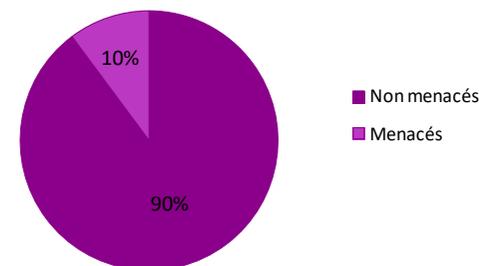
Statuts d'indigénat



Indices régionaux de rareté



Indices régionaux de vulnérabilité (UICN)



ESPECES PATRIMONIALES

Depuis 1983, 73 (11%) taxons d'intérêt patrimonial fort ont été recensés sur la commune. 46 (8%) ont été vus depuis 2003. Parmi eux, *Ranunculus lingua* (Prot. Nat.), *Sparganium natans* (Prot. Reg.), ou encore *Pilularia globulifera* (Prot. Nat.) revue en 2023, petite fougère amphibie remarquable des sols sablonneux temporairement inondés.

Les inventaires 2023 ont permis la découverte de **2 Nouveaux** taxons, dont 1 très remarquable pour la commune : *Illecebrum verticillatum* (Prot. Reg.) et *Bromus racemosus*.

Les secteurs très connus de la commune n'ont pas fait l'objet de prospections ciblées en 2023, ne permettant pas de réactualiser de façon exhaustive cette liste d'espèces d'intérêt patrimonial fort. **36% des espèces d'intérêt patrimonial sont en danger d'extinction.**

Nombre de taxons / 2003	R Reg	PN	PR	LRNat	LRReg	ZNIEFF
46 taxons >2003	10 RRR	2 PN	12 PR	1 VU	2 CR	40 Det
	28 RR				17 EN	
	6 R				16 VU	
	2 AR				7 NT	
27 taxons <2003	8 RRR	2 PN	4 PR	0 VU	5 CR	20 Det
	15 RR				6 EN	
	3 R				12 VU	
	1 AR				4 NT	



Pilularia globulifera

LISTE DES ESPECES PATRIMONIALES

Taxons bénéficiant d'un statut de protection ou d'une vulnérabilité \geq à NT

Données postérieures à 2003

EcoloGIE	CBNBP	Nom latin	Nom français	R_Reg	PN	PR	LRNat	LRReg	ZNIEFF
	2017	<i>Ranunculus lingua</i>	Grande douve	RR	PN1		VU	VU	X
	2019	<i>Sparganium natans</i>	Rubarier nain	RRR		PR	NT	EN	X
	2010	<i>Dactylorhiza incarnata</i>	Orchis incarnat	RRR			NT	EN	X
2023	2017	<i>Pilularia globulifera</i>	Houlette d'eau	R	PN1		LC	EN	X
2023	2016	<i>Cyperus flavescens</i>	Souchet jaunâtre	RRR			LC	CR	
	2018	<i>Dactylorhiza majalis</i>	Dactylorhiza de mai	RR			LC	CR	X
	2019	<i>Carex rostrata</i>	Laïche à bec	RRR			LC	EN	X
	2018	<i>Callitriche brutia</i>	Callitriche pédonculé	RR			LC	EN	X
	2017	<i>Potamogeton gramineus</i>	Potamot à feuilles de graminée	RRR			LC	EN	X
2023	2017	<i>Lysimachia tenella</i>	Mouron délicat	RR			LC	EN	X
2023	2016	<i>Selinum carvifolia</i>	Sélin à feuilles de carvi	RR			LC	EN	X
2023	2015	<i>Trochalis verticillatum</i>	Carum verticillé	RRR		PR	LC	EN	X
	2015	<i>Carex nigra</i>	Laïche vulgaire	RRR			LC	EN	X
	2015	<i>Carex pulicaris</i>	Laïche puce	RRR			LC	EN	X
	2015	<i>Maianthemum bifolium</i>	Petit muquet à deux feuilles	RRR			LC	EN	X
2023	2015	<i>Nardus stricta</i>	Nard raide	RRR			LC	EN	X
	2013	<i>Potamogeton trichoides</i>	Potamot triflorne	R			LC	EN	
2023		<i>Illecebrum verticillatum</i>	Illecebre verticillé	RR		PR	LC	EN	X
	2010	<i>Valeriana dioica</i>	Valériane dioïque	RR			LC	EN	X
	2003	<i>Oenanthe fistulosa</i>	Oenanthe fistuleuse	R			LC	EN	X
2023	2019	<i>Hottonia palustris</i>	Hottonie des marais	RR			LC	VU	X
2023	2013	<i>Luzula sylvatica</i>	Luzule des bois	RR		PR	LC	VU	X
2023		<i>Bromus racemosus</i>	Brome en grappe	RR			LC	VU	
	2019	<i>Menyanthes trifoliata</i>	Triflè d'eau	RR			LC	VU	X
	2019	<i>Hypochaeris glabra</i>	Porcelle glabre	R			LC	VU	X
	2019	<i>Enophorum angustifolium</i>	Linigrette à feuilles étroites	RR		PR	LC	VU	X
	2017	<i>Lemna gibba</i>	Lentille d'eau bossue	RR			LC	VU	
	2016	<i>Carex echinata</i>	Laïche étoilée	RR			LC	VU	X
	2016	<i>Juncus tenuis</i>	Jonc des vasières	RR			LC	VU	X
	2016	<i>Cuscuta epithymum</i>	Cuscute à petites fleurs	R			LC	VU	X
	2015	<i>Cirsium dissectum</i>	Cirse des prairies	RR			LC	VU	X
	2015	<i>Lysimachia nemorum</i>	Lysimachie des bois	RR			LC	VU	X
	2010	<i>Utricularia vulgaris</i>	Utriculaire vulgaire	R			DD	VU	X
	2010	<i>Anacamptis mono</i>	Orchis bouffon	RR			LC	VU	X
	2005	<i>Osmunda regalis</i>	Osmonde royale	RR		PR	LC	VU	X
	2008	<i>Dactylorhiza praetermissa</i>	Orchis négligé	R		PR	NT	NT	X
	2019	<i>Lobelia urens</i>	Lobélie brûlante	RR		PR	LC	LC	X
2023	2019	<i>Thelypteris palustris</i>	Fougère des marais	R		PR	LC	LC	X
	2019	<i>Utricularia neglecta</i>	Utriculaire citrine	AR		PR	LC	LC	X
2023	2016	<i>Potamogeton polygonifolius</i>	Potamot à feuilles de renouée	RR		PR	LC	NT	X
	2020	<i>Ranunculus trichophyllus</i>	Renoncule à feuilles capillaires	R			LC	NT	
	2019	<i>Digitaria ischaemum</i>	Digitaire glabre	RR			LC	NT	
	2016	<i>Carex disticha</i>	Laïche distique	R			LC	NT	X
2023	2013	<i>Vaccinium myrtillus</i>	Myrtille	RR			LC	NT	X
	2010	<i>Orchis mascula</i>	Orchis mâle	R			LC	NT	X
2023	2015	<i>Polystichum aculeatum</i>	Polystic à aiguillons	AR		PR	LC	LC	X

Données antérieures à 2003

CBNBP	Nom latin	Nom français	R_Reg	PN	PR	LRNat	LRReg	ZNIEFF	N2000
1983	<i>Hypochaeris montana</i>	Monotrope scapin	R			LC	VU		
1983	<i>Luronium natans</i>	Filoteau naissant	RRR	PN1		LC	EN	X	DH2-4
1983	<i>Ranunculus circinalis</i>	Renoncule divarquée	RR			LC	VU	X	
1983	<i>Senecio sylvaticus</i>	Senecion des bois	R			LC	NT		
1983	<i>Vicia lathyroides</i>	Vesce printanière	RR			LC	VU	X	
1987	<i>Omalotheca sylvatica</i>	Onopale des forêts	RR				EN	X	
1992	<i>Comocla montana subsp. chevanilla</i>	Fausse Giroflée	RRR			LC	EN		
1992	<i>Epilobium palustre</i>	Epilobe des marais	RR			LC	CR	X	
1992	<i>Vicia lutea</i>	Vesce jaune	RR			LC	VU		
1993	<i>Crassula filifera</i>	Crassula mousse	RR			LC	NT	X	
1994	<i>Dufourea umbellulata</i>	Rudome en ombelle	RR			LC	VU	X	
1994	<i>Galium debile</i>	Gallet faible	RRR?			LC	CR		
1994	<i>Pteris minor</i>	Pteris Romane	RR			LC	VU	X	
1994	<i>Polygala serpyllifolia</i>	Polygala à feuilles de serpolet	RR			LC	VU	X	
1994	<i>Veronica verna</i>	Veronique printanière	RR			LC	VU	X	
1995	<i>Elymus compressus</i>	Scirpe comprimé	RRR			LC	CR		
1995	<i>Eleocharis acicularis</i>	Scirpe épineux	RR			LC	EN	X	
1995	<i>Cerata pilosa</i>	Gendit poilu	RR			LC	NT	X	
1995	<i>Juncus squarrosus</i>	Jonc rude	RRR			LC	EN	X	
1995	<i>Poa palustris</i>	Pâleurin des marais	RR		PR	LC	EN	X	
1995	<i>Scorzonera humilis</i>	Scorzonère des prés	RR			LC	VU	X	
1995	<i>Utricularia minor</i>	Petite utriculaire	RRR		PR	NT	CR	X	
1996	<i>Isotria medeoloides</i>	Scirpe flottant	RRR		PR	LC	VU	X	
1996	<i>Samolus valerandi</i>	Samole de Valerand	R			LC	NT	X	
1997	<i>Drosera rotundifolia</i>	Rosolis à feuilles rondes	RRR	PN2		LC	VU	X	
1997	<i>Helictichloa pratensis</i>	Avoine des prés	AR			LC	VU		
1999	<i>Thysseleum palustre</i>	Peucedan des marais	RRR		PR	LC	CR	X	

ESPECES REMARQUABLES

Depuis 1983, 61(9%) taxons remarquables ont été recensés sur la commune. 46 (8%) ont été vus depuis 2003. Parmi eux, *Jasione montana*, ou *Callitriche hamulata* (Dét. de ZNIEFF), l'une typique des pelouses sur sables acides et l'autre des eaux de relativement bonne qualité.

5 Nouveaux taxons remarquables pour la commune tels que *Fragaria viridis* (Dét. De ZNIEFF typique des ourlets méso-xérophiles).

Total	Nombre de taxons / 2003	R_Reg	ZNIEFF
61 taxons		3 RRR	24 Det
	< 2003 = 15	15 RR	
	> 2003 = 46	42 R	
		1 AR	

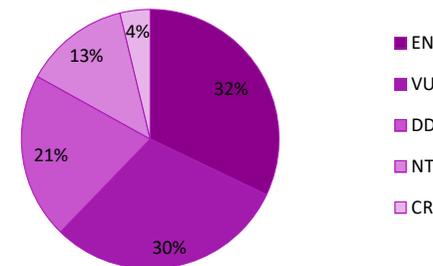


Fragaria viridis



Jasione montana

Indices régionaux de vulnérabilité (UICN)



Ratio sur la totalité des espèces classées vulnérables

LISTE DES ESPECES REMARQUABLES

Taxons non vulnérables, déterminants de ZNIEFF ou possédant un statut de rareté
≥ à R

EcoloGIE	CBNBP	Nom latin	Nom français	R_Reg	ZNIEFF
2023	1997	<i>Epilobium obscurum</i>	Épilobe vert foncé	RRR	
	2009	<i>Myosotis nemorosa</i>	Myosotis à poils réfractés	RRR	
2023		<i>Bromus arvensis</i>	Brome des champs	RR	
2023	2008	<i>Callitriche hamulata</i>	Callitriche à crochets	RR	X
2023		<i>Carex leersii</i>	Laiche de Leers	RR	
	2016	<i>Carex lepidocarpa</i>	Laiche écaillouse	RR	X
	2019	<i>Carex pairoe</i>	Laiche de Pairoe	RR	
	2019	<i>Erica tetralix</i>	Bruyère à quatre angles	RR	X
	2009	<i>Euphorbia dulcis</i>	Euphorbe douce	RR	X
2023		<i>Fragaria viridis</i>	Fraisier vert	RR	X
2023	2019	<i>Jasione montana</i>	Jasione des montagnes	RR	X
	2016	<i>Luzula congesta</i>	Luzule à inflorescences denses	RR	
	2020	<i>Ranunculus peltatus</i>	Renoncule peltée	RR	
2023	2016	<i>Achillea ptarmica</i>	Achillée sternutatoire	R	X
	2010	<i>Allium ursinum</i>	Ail des ours	R	X
	2010	<i>Alopecurus aequalis</i>	Vulpin roux	R	
	2012	<i>Aquilegia vulgaris</i>	Ancolie vulgaire	R	
	2015	<i>Cardamine amara</i>	Cardamine amère	R	X
2023	2019	<i>Carex panicea</i>	Laiche millet	R	X
	2010	<i>Carex vindula</i>	Laiche tardive	R	
	2016	<i>Ceratophyllum submersum</i>	Cornifle submergé	R	
2023	2019	<i>Corynephorus canescens</i>	Corynéphore blanchâtre	R	X
	2015	<i>Cyperus fuscus</i>	Souchet brun	R	
	2016	<i>Equisetum fluviatile</i>	Prêle des eaux	R	
2023	2005	<i>Galium elongatum</i>	Gaillet allongé	R	
2023	2004	<i>Hieracium laevigatum</i>	Épervière lisse	R	
2023	2019	<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	Écuelle d'eau	R	X
	2016	<i>Juncus subnodulosus</i>	Jonc à tépales obtus	R	X
2023	2019	<i>Logfia minima</i>	Cotonnière naine	R	X
2023	1999	<i>Myosotis laxa subsp. cespitosa</i>	Myosotis cespitoux	R	

EcoloGIE	CBNBP	Nom latin	Nom français	R_Reg	ZNIEFF
	2017	<i>Nymphaea alba</i>	Nénuphar blanc	R	
2023	2019	<i>Ornithopus perpusillus</i>	Ornithope délicat	R	X
2023	2005	<i>Peucedanum gallicum</i>	Peucedan de France	R	X
2023	2015	<i>Polystichum setiferum</i>	Polystic à frondes soyeuses	AR	X
	2020	<i>Potamogeton lucens</i>	Potamot luisant	R	X
	2017	<i>Primula vulgaris</i>	Primevère acaule	R	
	2017	<i>Rumex maritimus</i>	Patience maritime	R	X
	2011	<i>Salix aurita</i>	Saule à oreillettes	R	
2023		<i>Silene nutans</i>	Silène nutans	R	X
2023	1993	<i>Spergularia rubra</i>	Sablaine rouge	R	
	2010	<i>Stachys arvensis</i>	Épiaire des champs	R	
2023	2019	<i>Stellaria alsina</i>	Stellaire des sources	R	
2023	2019	<i>Teesdalia nudicaulis</i>	Téedalie à tige nue	R	X
	2019	<i>Thymus pulegioides</i>	Thym commun	R	
2023		<i>Verbascum pulverulentum</i>	Molène pulvérulente	R	
2023	2019	<i>Veronica scutellata</i>	Véronique à écus	R	
	2000	<i>Dryopteris affinis subsp. borerei</i>	Dryoptéris écailleux	R?	
	1998	<i>Myosotis stricta</i>	Myosotis raide	RR	
	1998	<i>Ranunculus aquatilis</i>	Renoncule aquatique	R	
	1995	<i>Oxalis acetosella</i>	Pain de coucou	R	
	1995	<i>Viola canina</i>	Violette des chiens	R	
	1994	<i>Amaranthus blitum</i>	Amarante livide	R	
	1994	<i>Aphanes australis</i>	Alchémille oubliée	R	X
	1994	<i>Hieracium glaucinum</i>	Épervière précoce	RR?	
	1994	<i>Rosa micrantha</i>	Rosier à petites fleurs	R?	
	1993	<i>Mibora minima</i>	Mibora naine	R	X
	1992	<i>Eryum gracile</i>	Vesce à fleurs lâches	RRR	
	1992	<i>Hypericum x desetangii</i>	Millepertuis de Desétangs	RR?	
	1987	<i>Clinopodium nepeta</i>	Calament glanduleux	R	
	1987	<i>Viola tricolor</i>	Pensée sauvage	RR	
	1983	<i>Armeria arenaria</i>	Armérie faux-plantain	R	X

Données modernes post 2003



Cyperus flavescens



Lysimachia tenella



Corynephorus canescens



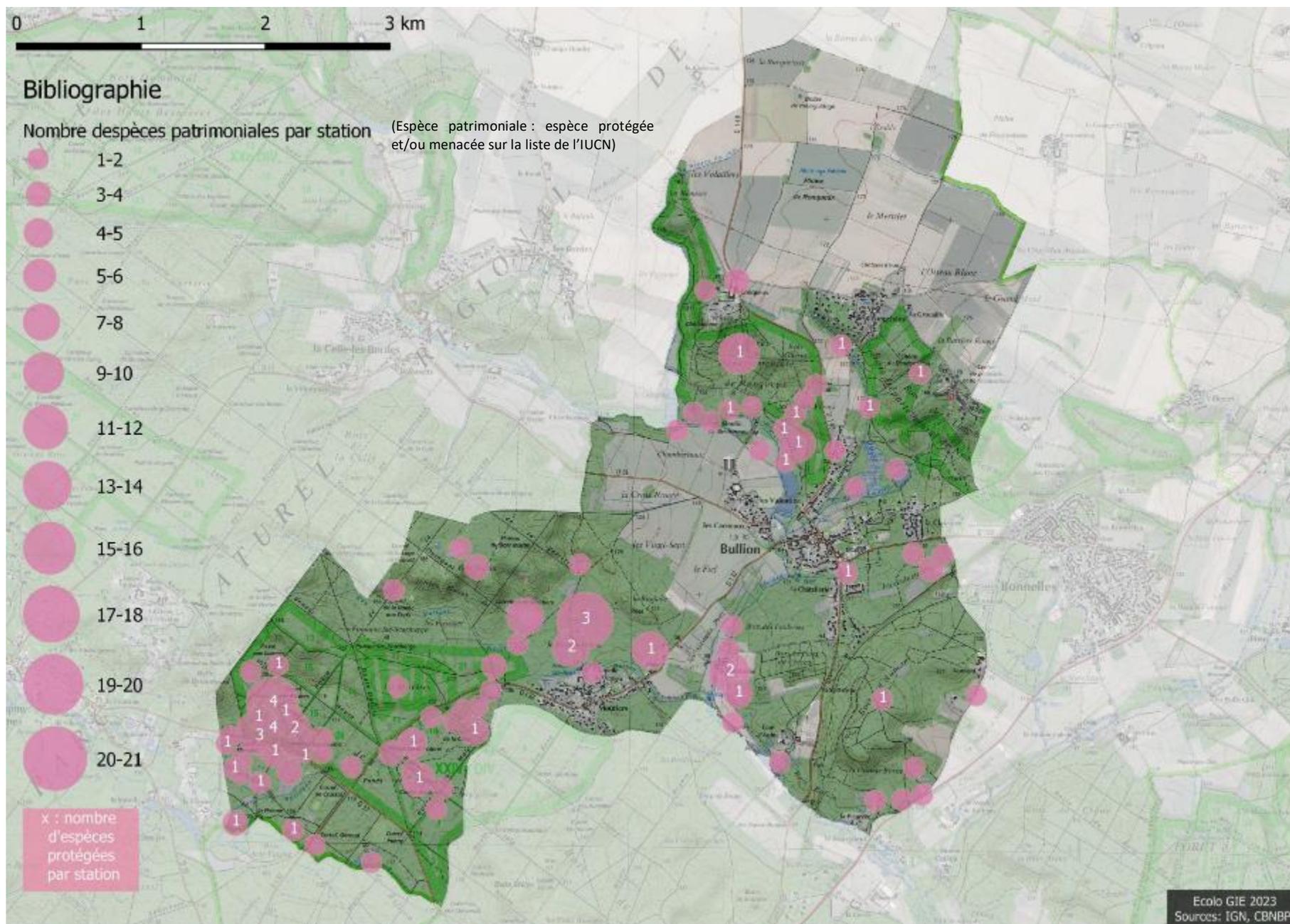
Illecebrum verticillatum

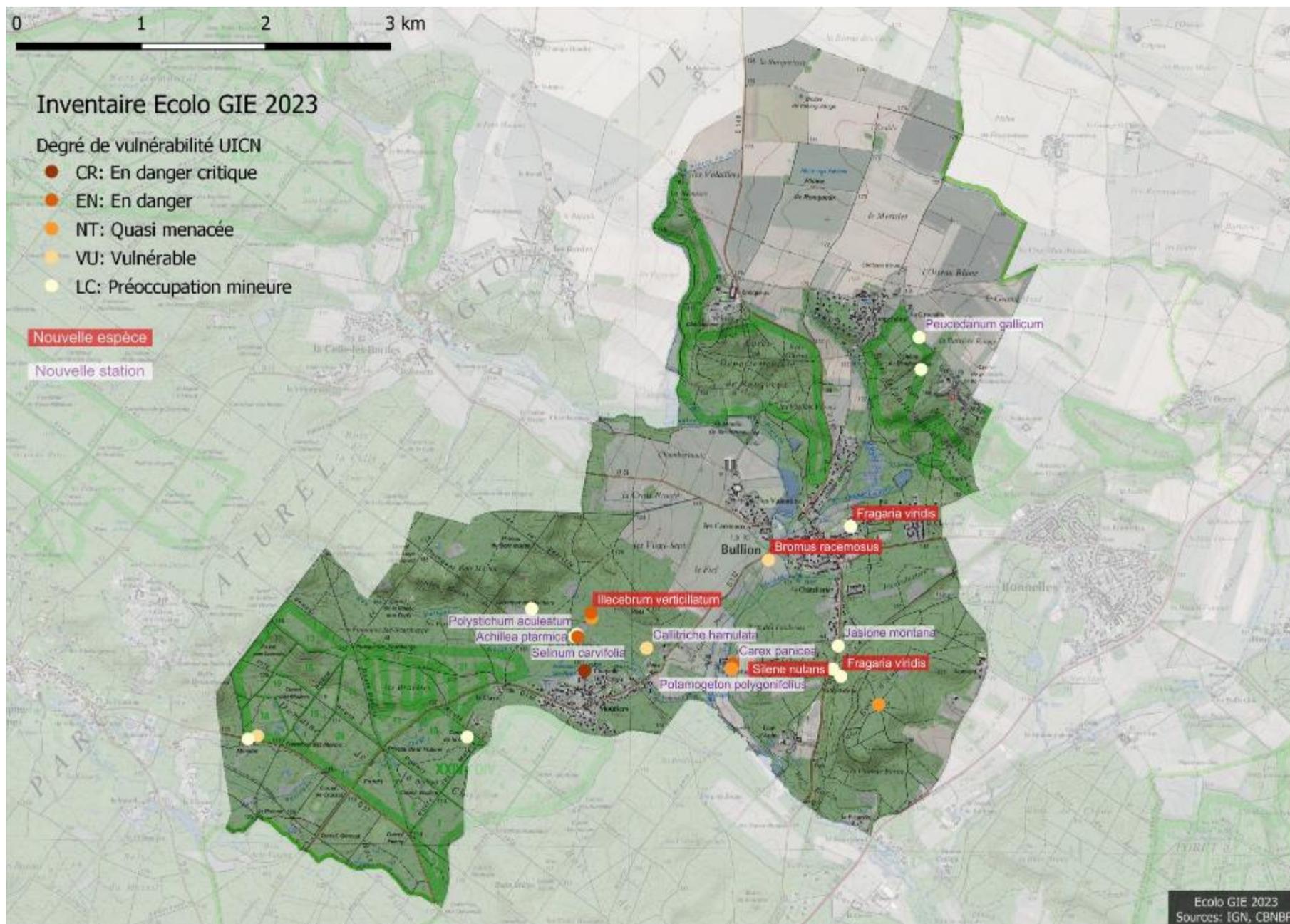


Valeriana dioica



Luzula sylvatica





INSECTES

Localisée au sud du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, la commune de Bullion concentre 112 espèces de papillons de nuit, 30 espèces de papillons de jour, 24 espèces de libellules, et 21 espèces de mantes, criquets et sauterelles pour un total de 929 individus identifiés.

Essentiellement occupée par le massif de Rambouillet, des zones humides ainsi que des prairies de fauche, la commune abrite une diversité d'espèces inféodées à ces milieux.

Le tableau suivant présente les périodes les plus favorables par rapport aux phénologies des groupes étudiés.

Calendrier des prospections selon la phénologie des groupes étudiés sur la commune de Bullion en 2023

Mois	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
Passages de nuit	peu favorable	peu favorable	peu favorable	favorable	favorable	très favorable	peu favorable	peu favorable				
Passages de jour	défavorable	défavorable	défavorable	peu favorable	favorable	très favorable	défavorable	défavorable				

- défavorable
- peu favorable sauf pour certaines espèces
- favorable
- très favorable surtout pour certaines espèces patrimoniales

Voici le tableau récapitulatif des sessions de terrain réalisées au cours de l'étude en 2023 :

Dates d'intervention et nombre d'observateurs sur la commune

Interventions	Dates de passage	Nombre d'observateurs	Observateurs
Prospection diurne	09/06/2023	2	Fanny HARINCK et Hugo JOSSE
Prospection nocturne	21/06/2023	1	Alexis Borges
Prospection diurne	07/07/2023	1	Raphaël VANDEWEGHE
Prospection diurne	01/08/2023	2	Fanny HARINCK et Raphaël VANDEWEGHE
Prospection nocturne	28/08/2023	1	Alexis Borges
Prospection diurne	04/09/2023	2	Fanny HARINCK et Valentin DELPIERRE

Au total, **6 interventions ont été réalisées sur la commune de Bullion en 2023** représentant **9 jours-observateur de terrain**. Chaque passage a mobilisé un à deux observateurs. Chaque relevé a été réalisé par conditions météorologiques globalement favorables à l'observation des groupes indicateurs. Ce dispositif de prospection conséquent a permis de détecter aussi bien les espèces de début de saison que les espèces de fin de saison.

LISTE DES ESPECES PRESENTES SUR LA COMMUNE

Résultats de l'inventaire réalisé sur la commune

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire des espèces	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
Papillons de nuit	<i>Abraxas grossulariata</i>	La Zérène du Groseillier	NM			
	<i>Acentria ephemerella</i>	L'Hydrocampe fausse-éphémère	NE			
	<i>Agriphila geniculea</i>	Le Crambus anguleux	NE			
	<i>Agriphila tristella</i>	Le Crambus des tiges	NE			
	<i>Agrotis exclamationis</i>	Le Point d'Exclamation	NM			
	<i>Alcis repandata</i>	La Boarmie recourbée	NM			
	<i>Anania crocealis</i>	Le Botys safrané	NE			
	<i>Anania hortulata</i>	La Pyrale de l'Ortie	NE			
	<i>Angerona prunaria</i>	L'Angéronie du Prunier	NM			
	<i>Apoda limacodes</i>	La Tortue	NM			
	<i>Arctia caja</i>	L'Ecaille Martre	NM			
	<i>Arctornis l-nigrum</i>	Le L-noir	VU			
	<i>Autographa gamma</i>	Le Gamma	NM			
	<i>Biston betularia</i>	La Phalène du Bouleau	NM			
	<i>Brachylochia viminalis</i>	La Noctuelle de l'Osier	NM			
	<i>Cabera exanthemata</i>	La Cabère pustulée	NM			

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire des espèces	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Callimorpha dominula</i>	L'Ecaille marbrée	VU			R
	<i>Campaea margaritaria</i>	Le Céladon	NM			
	<i>Catoptria verellus</i>	Le Crambus enfumé	NE			
	<i>Chiasmia aestimaria</i>	La Philobie du Tamaris	VU			
	<i>Chilo phragmitellus</i>	Le Chilo du roseau	NE			
	<i>Chloroclystis v-ata</i>	L'Eupithécie couronnée	NM			
	<i>Chrysocrambus linetella</i>	Le Crambus mordoré	NE			
	<i>Colostygia pectinataria</i>	La Cidarie verdâtre	NM			
	<i>Cosmia pyralina</i>	La Cosmie pyraline	NM			
	<i>Crocallis elinguarina</i>	La Phalène de la Mancienne	NM			
	<i>Cydalima perspectalis</i>	La Pyrale du Buis	NE			
	<i>Deltote pygarga</i>	L'Albule	NM			
	<i>Diachrysia chrysitis</i>	Le Vert-Doré	NM			
	<i>Diarsia brunnea</i>	Le Point noir	VU			
	<i>Diarsia rubi</i>	La Noctuelle belle	NM			
	<i>Drepana falcataria</i>	La Faucille	NM			
	<i>Ecliptopera silaceata</i>	La Cidarie ochracée	NM			
	<i>Ectropis crepuscularia</i>	La Boarmie crépusculaire	NM			
	<i>Elophila nymphaeata</i>	L'Hydrocampe du Potamogeton	NE			

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire des espèces	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Enargia paleacea</i>	La Cosmie paillée	VU			
	<i>Endotricha flammealis</i>	La Flamme	NE			
	<i>Ennomos alniaria</i>	L'Ennomos du Tilleul	NM			
	<i>Epione repandaria</i>	L'Epione marginée	NM			
	<i>Epirrhoe alternata</i>	L'Alternée	NM			
	<i>Euchoeca nebulata</i>	La Cidarie de l'Aulne	NM			
	<i>Eulithis prunata</i>	La Cidarie du Prunier	NM			
	<i>Eupithecia haworthiata</i>	L'Eupithécie de la Clématite	NM			
	<i>Euplexia lucipara</i>	La Luisante	NM			
	<i>Fissipunctia ypsilon</i>	L'Upsilon	VU			
	<i>Gandaritis pyraliata</i>	La Cidarie-Pyrale	NM			
	<i>Geometra papilionaria</i>	La grande Naïade	NM			
	<i>Gluphisia crenata</i>	La Crénelée	NM			
	<i>Habrosyne pyritoides</i>	La Râtissée	NM			
	<i>Hemithea aestivaria</i>	La Phalène sillonnée	NM			
	<i>Herminia tarsicrinalis</i>	L'Herminie de la Ronce	NM			
	<i>Herminia tarsipennalis</i>	L'Herminie de la Vigne-blanche	NM			
	<i>Hydriomena furcata</i>	La Larentie lavée	NM			
	<i>Hydriomena impluviata</i>	La Larentie arrosée	VU			

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire des espèces	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Hypena proboscidalis</i>	La Noctuelle à museau	NM			
	<i>Hypomecis punctinalis</i>	La Boarmie pointillée	NM			
	<i>Hypomecis roboraria</i>	La Boarmie du Chêne	NM			
	<i>Hypsopygia glaucinalis</i>	La Pyrale glauque	NE			
	<i>Idaea aversata</i>	L'Impolie	NM			
	<i>Idaea biselata</i>	La Truie	NM			
	<i>Idaea degeneraria</i>	L'Acidalie dégénérée	NM			
	<i>Idaea dimidiata</i>	L'Acidalie écussonnée	NM			
	<i>Idaea ochrata</i>	L'Acidalie ocreuse	VU			
	<i>Idaea rusticata</i>	La Phalène rustique	NM			
	<i>Idaea trigeminata</i>	L'Acidalie retournée	NM			
	<i>Korscheltellus lupulinus</i>	La Louvette	NM			
	<i>Lacanobia oleracea</i>	La Noctuelle des Potagers	NM			
	<i>Lacanobia splendens</i>	La Noctuelle du Thélyptéris	ME			
	<i>Laspeyria flexula</i>	Le Crochet	NM			
	<i>Leucoma salicis</i>	Le Bombyx du Saule	VU			
	<i>Lithosia quadra</i>	La Lithosie quadrille	VU			
	<i>Lomaspilis marginata</i>	La Bordure entrecoupée	NM			
	<i>Luperina testacea</i>	La Lupérine testacée	NM			
	<i>Lymantria monacha</i>	La Nonne	NM			
	<i>Macaria alternata</i>	La Philobie alternée	NM			

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire des espèces	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Macaria wauaria</i>	Le Damas cendré	NM			
	<i>Malacosoma neustria</i>	Le Bombyx à livrée	NM			
	<i>Mitochrista miniata</i>	La Rosette	NM			
	<i>Noctua pronuba</i>	Le Hibou	NM			
	<i>Notodonta dromedarius</i>	Le Chameau	NM			
	<i>Nyea lurideola</i>	La Lithosie complanule	NM			
	<i>Oncocera semirubella</i>	La Phycide incarnat	NE			
	<i>Ostrinia nubilalis</i>	La Pyrale du Maïs	NE			
	<i>Ourapteryx sambucaria</i>	La Phalène du Sureau	NM			
	<i>Paracolax tristalis</i>	L'Herminie dérivée	VU			
	<i>Parapoynx stratiotata</i>	L'Hydrocampe de la stratiote	NE			
	<i>Parectropis similaria</i>	La Boarmie frottée	NM			
	<i>Pasiphila rectangularata</i>	L'Eupithécie rectangulaire	NM			
	<i>Patania ruralis</i>	La Pyrale du Houblon	NE			
	<i>Peribatodes rhomboidaria</i>	La Boarmie rhomboïdale	NM			
	<i>Pheosia gnoma</i>	Le Bombyx Dictéioïde	NM			
	<i>Phragmatobia fuliginosa</i>	L'Ecaille cramoisie	NM			
	<i>Plagodis dolabraria</i>	La Phalène linéolée	NM			
	<i>Polyphaenis sericata</i>	La Noctuelle du Camérisier	VU			

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire des espèces	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Pyrausta aurata</i>	La Pyrauste de la Menthe	NE			
	<i>Rivula sericealis</i>	La Soyeuse	NM			
	<i>Schrankia costaestrigalis</i>	L'Hypénode du Serpolet	NM			
	<i>Scopula imitaria</i>	L'Acidalie fausse-Timandre	NM			
	Scopula rubiginata	La Phalène rougeâtre	VU			
	<i>Selenia tetralunaria</i>	L'Ennomos illustre	NM			
	<i>Stauropus fagi</i>	L'Ecureuil	NM			
	<i>Thalpophila matura</i>	La Noctuelle cythérée	NM			
	<i>Thaumetopoea pityocampa</i>	La Processionnaire du Pin	NM			
	<i>Thaumetopoea processionea</i>	La Processionnaire du Chêne	NM			
	Thumatha senex	La Nudarie vieille	VU			
	<i>Thyatira batis</i>	La Batis	NM			
	<i>Trachea atriplicis</i>	La Noctuelle de l'Arroche	NM			
	<i>Triodia sylvina</i>	La Sylvine	NM			
	<i>Watsonalla binaria</i>	Le Hameçon	NM			
	<i>Xestia c-nigrum</i>	Le C-noir	NM			
	<i>Xestia xanthographa</i>	La Trimaculée	NM			
<i>Zeuzera pyrina</i>	La Coquette	NM				
Total	112 espèces	15 espèces d'intérêt patrimonial « moyen à fort »				
Papillons de jour	<i>Aglais io</i>	Paon du jour	LC	CC		
	<i>Aglais urticae</i>	Petite-tortue	LC	CC		
	<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan	LC	AC	Conditions	
	<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	LC	AC		

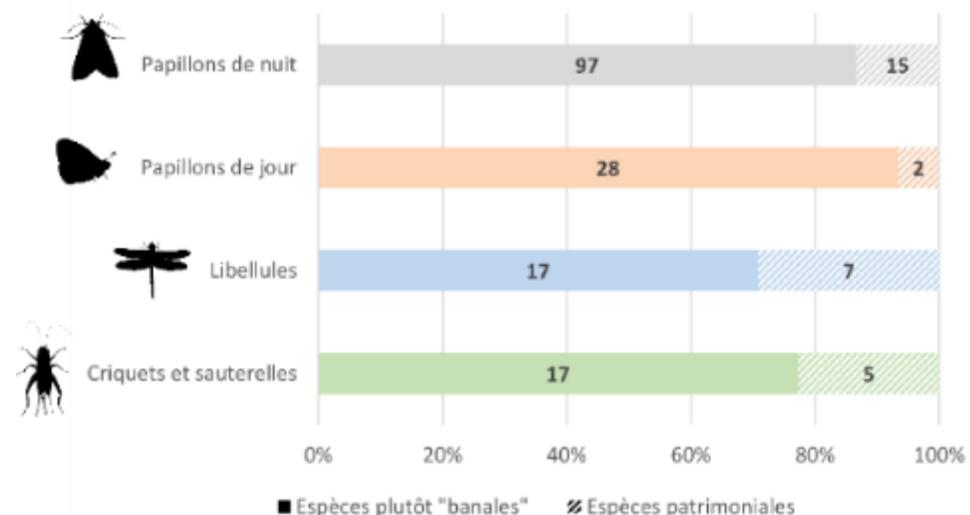
Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire des espèces	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	LC	C		
	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	LC	AC		
	<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la Ronce	LC	AC		
	Brenthis ino	Nacré de la Sanguisorbe	VU	RR	Oui	
	<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des Nerpruns	LC	C		
	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	LC	C		
	<i>Colias crocea</i>	Souci	LC	AC		
	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	LC	C		
	<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	LC	AC		
	<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade de la Moutarde	LC	AC	Conditions	
	<i>Limenitis camilla</i>	Petit Sylvain	LC	AC	Conditions	
	<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	LC	AC		
	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	LC	CC		
	Melitaea cinxia	Mélitée du Plantain	LC	AR	Conditions	R
	<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine	LC	AC		
	<i>Papilio machaon</i>	Machaon	LC	C		
	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	LC	CC		
	<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du Chou	LC	C		
	<i>Pieris napi</i>	Piérade du Navet	LC	C		
	<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave	LC	C		
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable	LC	CC			
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	LC	C			
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	LC	C			

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire des espèces	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	LC	CC		
	<i>Vanessa cardui</i>	Belle-dame	LC	CC		
	<i>Zygaena filipendulae</i>	Zygène de la Filipendule	LC	PC		
Total	30 espèces		2 espèces patrimoniales			
Libellules	<i>Aeshna affinis</i>	Aeschne affine	LC	PC	Conditions	
	<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschne bleue	LC	AC		
	<i>Aeshna grandis</i>	Grande Aeschne	NT	PC	Conditions	R
	<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	LC	C		
	<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	NT	AC		
	<i>Ceragrion tenellum</i>	Agrion délicat	VU	AR	Oui	
	<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert	LC	C		
	<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jovencelle	LC	C		
	<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothémis écarlate	LC	AC		
	<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	LC	C		
	<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe joli	LC	PC		
	<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	LC	CC		
	<i>Lestes barbarus</i>	Leste sauvage	LC	PC		
	<i>Lestes dryas</i>	Leste des bois	EN	R	Oui	R
	<i>Lestes sponsa</i>	Leste fiancé	DD	AR	Oui	
	<i>Lestes virens vestalis</i>	Leste verdoyant	VU	AR	Oui	
	<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	LC	C		
	<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	LC	AC	Conditions	
<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthétrum brun	LC	PC			
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	LC	C			

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire des espèces	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Orthetrum coerulescens</i>	Orthétrum bleuissant	VU	AR	Oui	
	<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	LC	C		
	<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	LC	C		
	<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum strié	LC	AC		
Total	24 espèces		7 espèces patrimoniales			
Criquets et sauterelles	<i>Aiolopus thalassinus</i>	Aïolope émeraude	LC	PC		
	<i>Calliptamus italicus</i>	Caloptène italien	LC	PC		
	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Criquet marginé	LC	PC	Conditions	
	<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine	LC	AC		
	<i>Chrysochraon dispar</i>	Criquet des clairières	LC	AC		
	<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale commun	LC	C		
	<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des mouillères	LC	AC		
	<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	LC	C		
	<i>Gomphocerippus brunneus</i>	Criquet duettiste	LC	AC		
	<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	LC	AC		
	<i>Meconema thalassinum</i>	Méconème tambourinaire	LC	PC		
	<i>Mecostethus parapleurus</i>	Criquet des Roseaux	VU	RR	Oui	
	<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	LC	C		
	<i>Oedipoda caerulea</i>	Oedipode turquoise	LC	AC		R

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire des espèces	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanéroptère commun	LC	AC		
	<i>Platycleis albopunctata</i>	Decticelle chagrinée	LC	AC		
	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	LC	C		
	<i>Pteronemobius heydenii</i>	Grillon des marais	VU	RR	Oui	
	<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée	LC	C		
	<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	LC	AC		R
	<i>Stethophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté	NT	AR	Oui	
	<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte	LC	CC		
Total	22 espèces		5 espèces patrimoniales			
Total général	188 espèces		29 espèces patrimoniales			

La commune concentre un fort intérêt patrimonial concernant les libellules avec la présence d'espèces protégées régionalement ou classées en danger sur la liste rouge régionale.



ESPECES PATRIMONIALES

Focus sur quelques espèces patrimoniales



La Noctuelle du Thélypteris – Alexis Borges (OPIE)

La Noctuelle du Thélypteris (*Lacanobia splendens*) est une espèce localisée sur le territoire national. En région Ile de France, elle indiquée comme « Menacée » et reste assez rare et également localisée. Hygrophile, elle fréquente les marécages (marais, prairies humides). Elle est en voie d'extinction dans de nombreux pays d'Europe, ses milieux de prédilection étant menacés de destruction comme c'est encore le cas en région. La chenille est polyphage, consommant des plantes herbacées des marécages. Sur la commune de Bullion, 1 seul individu a été observé (le 21 juin 2023) autour du piège lumineux principal.

L'adulte est sensible aux lumières artificielles nocturnes et sera perturbable au moment de son activité (accouplement, nourrissage, ponte).



Le Nacré de la Sanguisorbe – Alexis Borges (OPIE)

Le Nacré de la Sanguisorbe (*Brenthis ino*) est un papillon de jour de presque quatre centimètres fréquente les milieux humides ouverts, telles que les prairies, les mégaphorbiaies ou les allées forestières. Bien que résiliente face à la fragmentation de ces habitats, cette espèce est classée « vulnérable » sur la liste rouge régionale en raison de la disparition de ses habitat favorables. L'espèce a été observée sur la commune dans une clairière humide. Les chenilles consomment essentiellement de la Reine-des-près (*Filipendula ulmaria*).



Le Grillon des marais – B. Louboutin (OPIE)

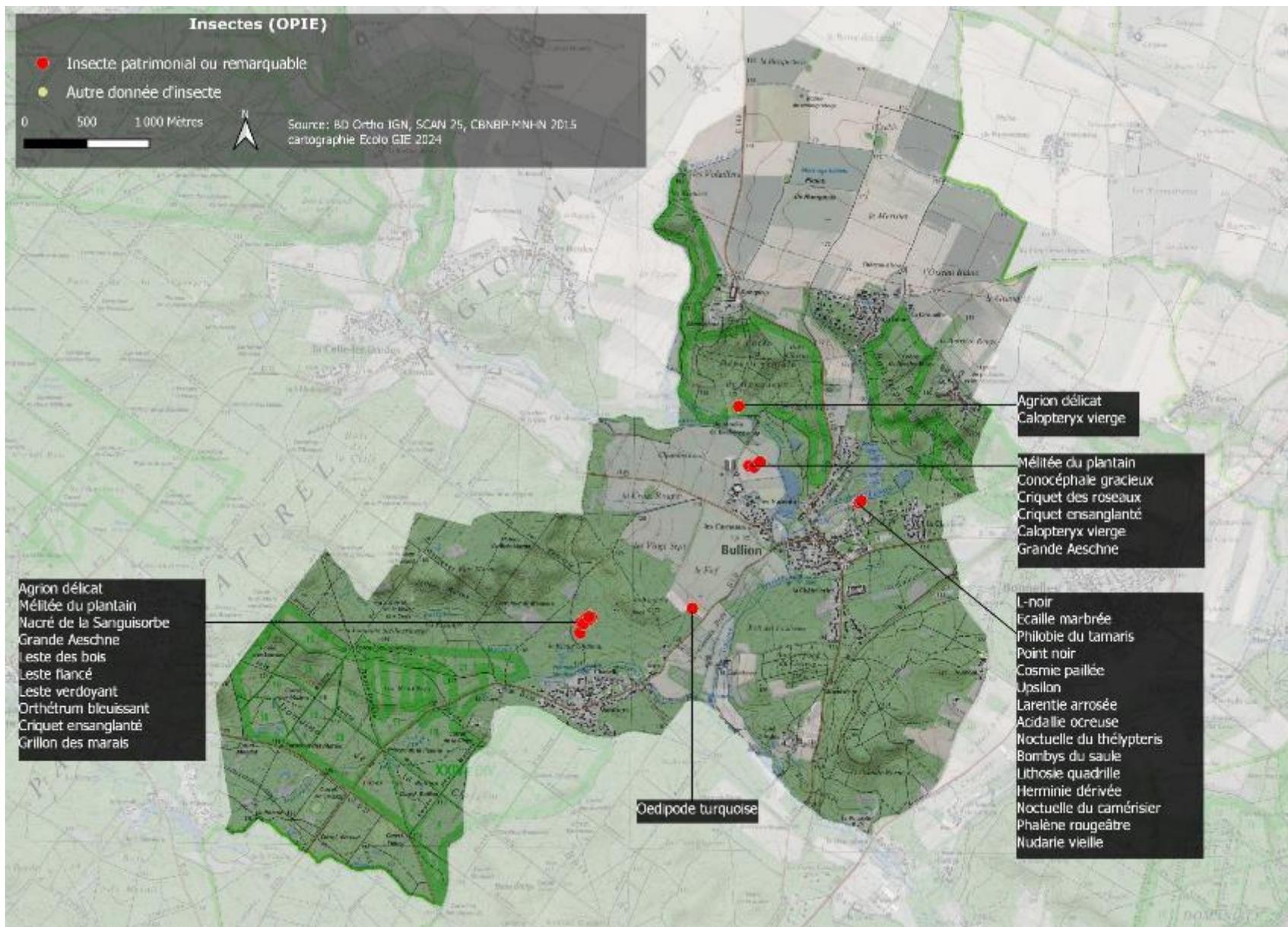
Le Grillon des marais (*Pteronemobius heydenii*) est classée vulnérable sur la liste rouge régionale, ce grillon rare en Ile-de-France fréquente exclusivement les zones humides telles que les marais, les rives de mare, étangs et cours d'eau, les fossés humides ou encore les suintements. Discrète, cette espèce se repère

essentiellement grâce à sa stridulation caractéristique. L'espèce est visible du mois d'avril jusqu'au mois d'octobre. L'espèce a été repérée sur la commune dans une zone humide en bon état de conservation, en faible densité avec seulement deux individus détectés.

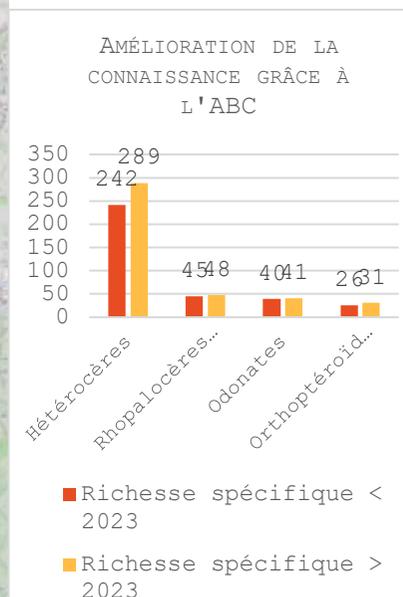


Le Leste verdoyant – F. Harinck (OPIE)

Le Leste verdoyant (*Lestes virens vestalis*) est une espèce aussi bien menacée que protégée en Ile-de-France fréquente les eaux stagnantes telles que les mares, les bras morts ou encore les étangs. Spécialiste des zones temporaires, cette libellule n'aura aucun mal à coloniser des mares qui s'assèchent au cœur de l'été, même si elle n'en reste pas moins sensible aux sécheresses précoces. Après l'accouplement, mâles et femelles restent en tandem lors de la ponte. La femelle insère ses œufs dans les tiges de plantes aquatiques telles que l'Iris, le Jonc ou encore le Scirpe. L'adulte est visible de juin à septembre, et a été observée à proximité d'une mare forestière sur la commune.



- ✓ Les inventaires ont permis d'améliorer la connaissance principalement sur les hétérocères (groupe généralement le moins étudié)
- ✓ 47 nouvelles espèces d'hétérocères
- ✓ 3 nouvelles espèces de rhopalocères
- ✓ 1 nouvelle espèce d'odonate
- ✓ 5 nouvelles espèces d'orthoptéroïdes



REPTILES

5 espèces de reptiles sont présentes sur la commune de Bullion.

LISTE DES ESPECES DE REPTILES

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRR (1)	RR (2)	PN (3)	DHFF (4)	ZNIEFF (5)	Dernière obs Bullion
<i>Anguis fragilis</i> Linné, 1758	Orvet fragile	LC		art. 3	-		E 2023
<i>Lacerta agilis</i> Linné, 1758	Lézard des souches	NT		art. 2	An. IV	Z	G 2021
<i>Natrix helvetica</i> (Lacépède, 1789)	Couleuvre helvtique	LC		art. 2	An. IV		E 2023
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	LC		art. 2	An. IV		E 2023
<i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein 1823)	Lézard vivipare	NT		art. 3	An. IV	Z	E 2023

LEGENDE :

(1): Liste Rouge des espèces menacées en France : Reptiles et Amphibiens de France Métropolitaine. UICN-MNHN – SHF 2015)

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole / NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) / DD : Insuffisamment documenté

(2) : Evaluation des amphibiens et reptiles d'Île-de-France pour l'élaboration d'une liste rouge régionale ARB, SHF, 2022 :

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole / NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) / DD : Insuffisamment documenté

(3) Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection, NOR : TREL2034632A, JO, 11 février. L'article 2 de l'arrêté étend la protection des espèces à leur habitat

(4) : Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de la flore sauvages

(5) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Île de France (2018) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Île-de-France.

Cachan, éditions

DIREN IDF /

Sur la commune de Bullion, 5 espèces sont patrimoniales dont 2 sont quasi-menacées.

- L'ensemble des reptiles est protégé en France au titre de l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des reptiles et amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire, et les modalités de protection. L'article 2 étend la protection des espèces à leur habitat.
- 2 espèces sont déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France.
- 4 espèces sont inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitat
- 2 espèces présentent un statut de conservation défavorable (NT / VU / CR / EN) en Île-de-France.

ESPECES PATRIMONIALES

Le **Lézard des souches** (*Lacerta agilis*) est un lézard protégé à l'échelle nationale, inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat, classé quasi-menacé à l'échelle francilienne et déterminant de ZNIEFF en Île-de-France. Cette espèce est souvent observée sur des sites plus arides et plus ouverts que les autres lézards, mais toujours avec une couverture végétale, herbes ou buissons. Il se rencontre en lisières forestières, mais aussi dans des milieux anthropisés comme les clairières, accotements et haies. L'espèce n'a pas été observée depuis 2021, mais certains secteurs abritent ses habitats (secteur de la Claye).



Lézard des souches – Adobestock

Le **Lézard vivipare** (*Zootoca vivipara*) est un lézard protégé par l'article 3 sur l'ensemble du territoire français. Il est inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat, classé comme quasi menacé et est déterminant de ZNIEFF en Île-de-France. Ce lézard fréquente une grande variété d'habitats avec une certaine humidité et un abondant couvert herbacé : lisières et clairières de forêts, haies, voies de chemin de fer, etc. L'espèce a été observée sur deux secteurs de la commune, le domaine de la Claye, en septembre, et au niveau de la Fontaine Sainte-Anne, en juin.



Lézard vivipare - Adobestock

La **Couleuvre helvétique** (*Natrix helvetica*) est protégée par l'article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021, et est inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitat. Cette espèce est liée aux zones humides et aquatiques : prairies humides, mares et étangs. Une seule observation en juillet 2023 a été réalisée au nord du lieu-dit les Moutiers au niveau de la Fontaine Saint-Anne.



Couleuvre helvétique – Adobestock

L'**Orvet fragile**, (*Anguis fragilis*) est un lézard apode à l'aspect de serpent protégé en France par l'article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021. Il affectionne les habitats frais et ombragés comme les prairies à végétation haute, les boisements, etc. C'est une espèce plastique assez fréquente au sein des jardins. Une observation a été réalisée en forêt de

Rambouillet, le 13 septembre 2023, et une seconde au nord du hameau les Valentins.



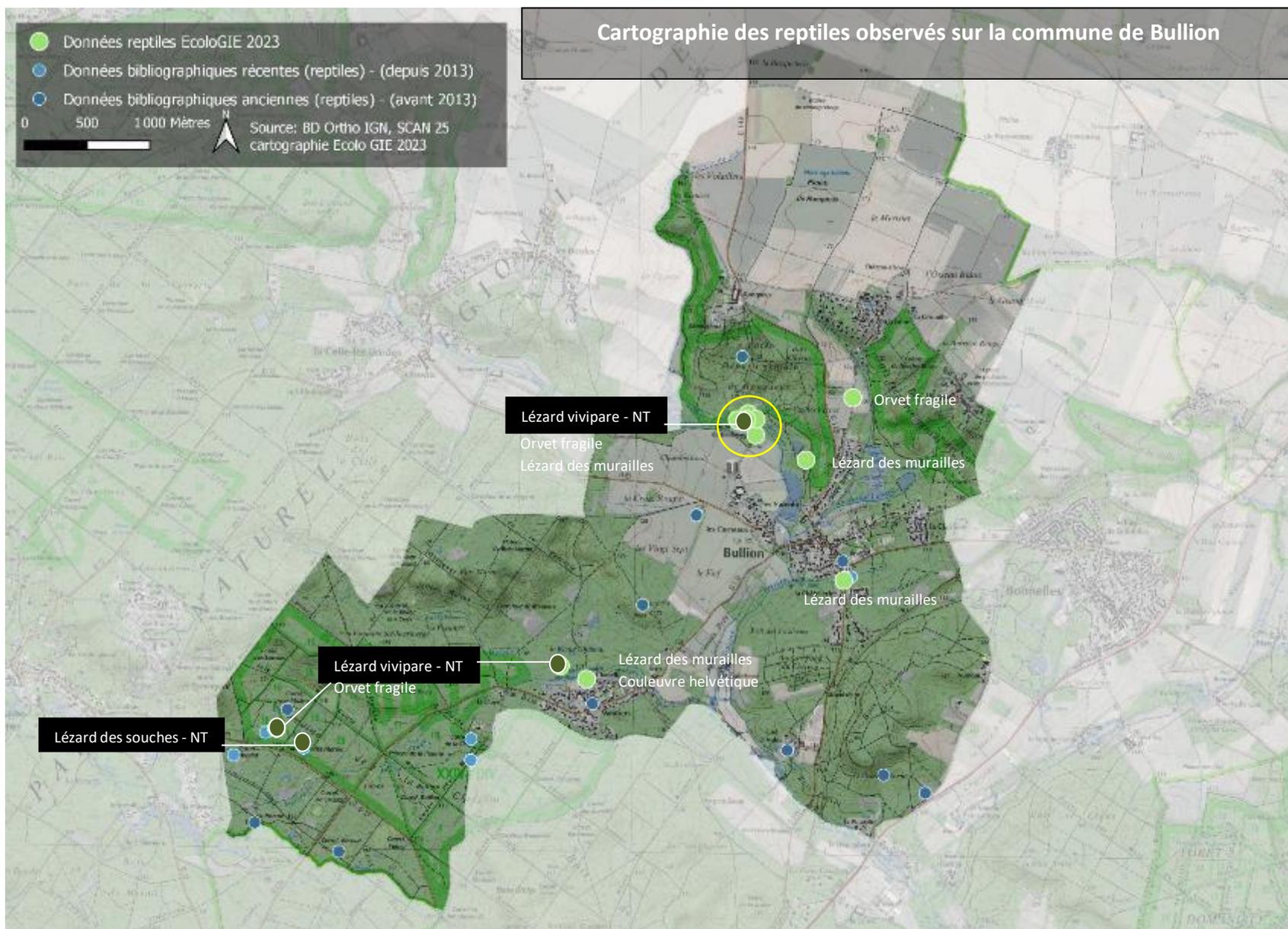
Orvet fragile – Adobestock

Le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) est protégé en France au titre de l'Arrêté du 8 janvier 2021, article 2. Il affectionne les micro-habitats ouverts et chaud tels que les clairières ou les murets. L'espèce utilise également les accotements des voies de communication s'ils sont végétalisés et bien exposés. Il est en régression dans la première couronne francilienne du fait de la raréfaction des milieux nécessaires à sa reproduction ; pierriers, éboulis et murs pourvus de failles et de fissures. L'espèce a été observée sur plusieurs secteurs de la commune essentiellement à proximité de vieux bâti.



Lézard des murailles - Adobestock

Cartographie des reptiles observés sur la commune de Bullion



✓ **20 données de reptiles** observées depuis 2013 sur la commune de Bullion sur les **38 données collectées** au total

✓ **5 espèces** sont considérées présentes sur la commune (vue depuis 2013), et 4 ont été observées en 2023

✓ La Coronelle lisse et la Couleuvre vipérine n'ont pas été revues en 2023

✓ **2 espèces** sont quasi-menacées en Île-de-France

OISEAUX

79 espèces d'oiseaux ont été recensées en période de nidification (15 avril – 15 juillet), dont 59 ont été observées en 2023.

LISTE DES ESPECES NICHEUSES PRESENTES SUR LA COMMUNE DE BULLION

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection PN (3)	Europe Dir. Ois. (4)	ZNIEFF IdF Déterminant (5)	Dernière observation
		Nich	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France				
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	TC	TC	TC	NT	LC	art.3		E 2023	
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	TC	TC	TC	VU	NT			E 2023	
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	R	PC	PC	NT	LC		ZN	G 2021	
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3		E 2023	
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	C	C	PC	NT	LC	art.3		E 2023	
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	PC			NA	NAa	cha		E 2023	
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	C			NT	VU	art.3		E 2023	
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	C	C	PC	EN	NT	art.3		G 2022	
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	TR	TR	-	CR	NT	art.3	An. I	ZN	G 2019
Busard St-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	R	PC	R	VU		art.3	An. I	ZN	G 2018
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	PC	PC	PC	LC		art.3		E 2023	
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	PC	PC	-	NT	LC	cha		G 2022	
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	C	C	C	LC		cha	ZH*	E 2023	
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	C	C	C	NT	VU	art.3		E 2023	
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	PC			NT	LC	art.3	ZN*	P 2023	
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	PC			LC	LC	art.3		G 2021	
Cigogne noire*	<i>Ciconia nigra</i>	-	*MTR		NA	EN	art.3	An. I	G 2021	
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	C	C	C	LC	LC	cha		E 2023	
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	TC	TC	TC	LC	LC	cha		E 2023	
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	C	C	-	NT	LC	art.3		E 2023	
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	PC	PC	-	LC	LC	art.3	An. I	ZN	G 2021
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	PC	PC	PC	LC		art.3		E 2023	
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	TC	TC	TC	LC	LC			E 2023	
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	C			LC	LC	cha		E 2023	
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PC	PC	PC	NT	NT	art.3		E 2023	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	TC	TC	R	LC	LC	art.3		E 2023	
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	R	R	-	NT	LC	art.3		G 2022	
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	TC	TC	-	VU	NT	art.3		E 2023	
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	TC	TC	-	LC	LC	art.3		E 2023	
Gallinule Poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	C	C	C	LC	LC			E 2023	

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection PN (3)	Europe Dir. Ois. (4)	ZNIEFF IdF	
		Nich	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France			Déterminant (5)	Dernière observation
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	C	PC		LC	LC	cha			E 2023
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	C	PC	-	VU	NT	art.3			E 2023
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	TC			LC	LC	art.3			E 2023
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	C	C	C	LC	LC				G 2020
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	PC	PC	PC	LC		art.3		ZH*	E 2023
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	C	C	-	NT	NT	art.3			E 2023
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	C	C	-	VU	NT	art.3			E 2023
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	TR	TR	-	EN	LC	art.3		ZN	G 2021
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	C	C	-	NT	LC	art.3			E 2023
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	C	C	C	VU	VU	art.3			G 2022
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	PC	PC	-	LC	NT	art.3			G 2022
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	PC	PC	-	NT	LC	art.3			E 2023
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	PC	R	R	LC	VU	art.3	An. I	ZN*	G 2022
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	C			NT	LC	art.3			E 2023
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	TC			VU	LC	art.3			E 2023
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	TC			VU	LC	cha			E 2023
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	PC			VU	VU	art.3			G 2020
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	PC			LC	LC	art.3	An. I	ZN*	E 2023*/G 2021
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	TC			LC	LC				E 2023
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	PC	PC	-	VU	NT	art.3	An. I	ZN	G 2021
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>	C	TC	TC	LC					E 2023
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	C	PC	-	NT	LC	art.3			E 2023
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	PC	TC	PC	EN	VU	art.3		ZN*	G 2022
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	C	C	-	EN	NT	art.3			G 2021
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	PC	PC	-	VU	NT	art.3		ZN*	G 2020
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	TC			LC	LC	art.3			E 2023
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3			E 2023

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection PN (3)	Europe Dir. Ois. (4)	ZNIEFF IdF Déterminant (5)	Dernière observation
		Nich	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France				
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	C	C	C	LC	NT	art.3			E 2023
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	C	C	-	LC	LC	art.3			G 2022
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	TC	TC	R	LC	LC	art.3			E 2023
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	C	C	-	LC	LC	art.3			E 2023
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	C	C	PC	EN	VU	art.3			E 2023
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	TC			LC	LC	art.3			E 2023
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	PC	PC	TR	VU	NT	art.3			E 2023
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	TC			LC	LC				E 2023
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	TC	TC	TC	VU	VU	art.3			E 2023

E 2023 : Espèce vue par Ecologie en 2023 / P 2023 : Donnée du PNR / G XXXX : Espèce issue de la base de données Geonat'IdF avec la dernière année d'observation / E 2023* : Espèce vue par Ecologie en 2023 en dehors des périodes de nidification mais dont une donnée en période de nidification est issue de la base de données Geonat'IdF

Légendes :

(1) CORIF (2017) Atlas des oiseaux d'Ile-de-France (2009-2014).

Statut biologique **Degré de rareté :**

	Nicheur :	Migrateur et hivernant
N : espèce nicheuse	O : occasionnel	O : occasionnel
M : espèce migratrice	TR : très rare, de 1 à 20 couples	TR : très rare, de 1 à 50 individus
H : espèce hivernante	R : rare, de 21 à 200 couples	R : rare, de 51 à 500 ind.
S : sédentaire	PC : peu commun, de 201 à 2000 couples	PC : peu commun, de 501 à 5 000 ind.
	C : de 2001 à 20 000 couples	C : commun, de 5 001 à 50 000 ind.
	TC : de 20 001 couples à 100 000 couples	TC : très commun, de 50 001 à 250 000 ind.

(2b) Liste Rouge des espèces menacées en France : Oiseaux nicheurs de France Métropolitaine. UICN-MNHN – SEOF – ONCFS 2016

(2a) Réactualisation de la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France 2016 :

Espèces menacées de disparition de France

CR : En danger critique d'extinction

EN : En danger

VU : Vulnérable

RE : Espèce éteinte en métropole

(3) Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. JORF du 5 décembre 2009

(4) Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseau » : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

(5) Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France (2002) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF

Autres catégories :

NT : Quasi menacée

LC : Préoccupation mineure

DD : Insuffisamment documenté

NA : Non applicable

ESPECES PATRIMONIALES

Liste des espèces patrimoniales observées en 2023.

- 59 espèces sont protégées en France au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire, et les modalités de protection.
- 10 espèces sont déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France sous conditions.
- 6 espèces sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux
- 34 espèces présentent un statut de conservation défavorable (NT / VU / CR / EN) en France, et 56 en Île-de-France.

Sur la commune de Bullion, 20 espèces peuvent être considérées comme patrimoniales (sous statut réglementaire) et/ou remarquables (rare, ou présentes sur les listes rouges). En 2023, Ecologie a pu en observer 8 sur la commune.

L'Alouette des champs (*Alauda arvensis*) est une espèce classée Quasi Menacé en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs de France et Vulnérable en Ile-de-France. L'espèce a subi un déclin important ces dernières décennies à la suite de la modification des pratiques agricoles, ainsi qu'à la diminution de ses ressources alimentaires. Sur la commune des Bullion, elle a été observée en juin et août 2023 autour du hameau du Longchêne. Elle est citée de la bibliographie en mai 2022 au niveau des parcelles agricoles du lieu-dit les Ronqueux. Elle est considérée comme nicheuse certaine sur la commune.



Alouette des champs – Adobestock

La **Fauvette des jardins** (*Sylvia borin*) est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire, classée Quasi Menacé en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs de France et Vulnérable en Ile-de-France. Ce petit oiseau est inféodé aux milieux buissonnants. Plutôt que les jardins individuels, elle fréquente les bois à clairières, les coupes, les parcs devenus sauvages, les parcs arborés à sous-bois touffus. Observée en juin 2023 dans des parcelles arborées au niveau du lieu-dit le Vieux château, elle est citée en 2014 de la bibliographie au niveau d'une pièce d'eau du ruisseau Cousin. Elle est considérée comme nicheuse probable sur la commune.



Fauvette des jardins – Adobestock

Le **Gobemouche gris** (*Muscicapa striata*) est classé comme VULNÉRABLE à l'échelle régionale et Quasi-Menacé dans la liste rouge nationale. C'est avant tout un oiseau forestier, il fréquente tous types de boisement à condition qu'il ne soit pas trop fermé. Il a été observé en parcelle forestière proche du ruisseau Cousin en juin 2023. L'espèce est considérée comme nicheuse probable sur la commune.



Gobemouche gris – Adobestock

L'**Hirondelle rustique** (*Hirundo rustica*) est un oiseau nicheur classé Vulnérable en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs de France et Quasi Menacé en Ile-de-France. Malgré leur tendance à se reproduire en contexte urbain, sur les bâtiments, elle est en déclin. Sur la commune, l'Hirondelle rustique a été observée en juin 2023 au hameau de la chapelle Saint-Anne, ainsi qu'au niveau de la Chatellerie. Elle est considérée comme nicheuse certaine sur la commune.



Hirondelle rustique – Adobestock

Le **Tarier pâtre** (*Saxicola rubicola*) est un nicheur peu commun et menacé en Ile-de-France, classé comme Vulnérable à l'échelle régionale et Quasi-Menacé dans la liste rouge nationale. Le Tarier pâtre fréquente les zones qui lui offrent de la végétation basse pour nicher, des perchoirs pour chasser et des postes plus élevés pour surveiller son domaine et se lancer dans les vols nuptiaux. Il a été entendu en juin 2023 au lieu-dit les Vieilles vignes. En mai 2022 il est mentionné sur les parcelles agricoles du lieu-dit Chambernoul. L'espèce est considérée comme nicheuse probable sur la commune.



Tarier pâtre – Adobestock

Le **Serin cini** (*Serinus serinus*), est un oiseau migrateur partiel qui se nourrit principalement de graines herbacées. Dans notre région, c'est une espèce assez anthropophile qui apprécie les parcs et jardins. Espèce **En danger** à l'échelle régionale, et Vulnérable en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs en France, le Serin cini a été entendu à plusieurs reprises en juin 2023 au niveau du Hameau les Valentin, la chapelle Saint-Anne et la Chatellerie. Elle est considérée comme nicheuse certaine sur la commune.

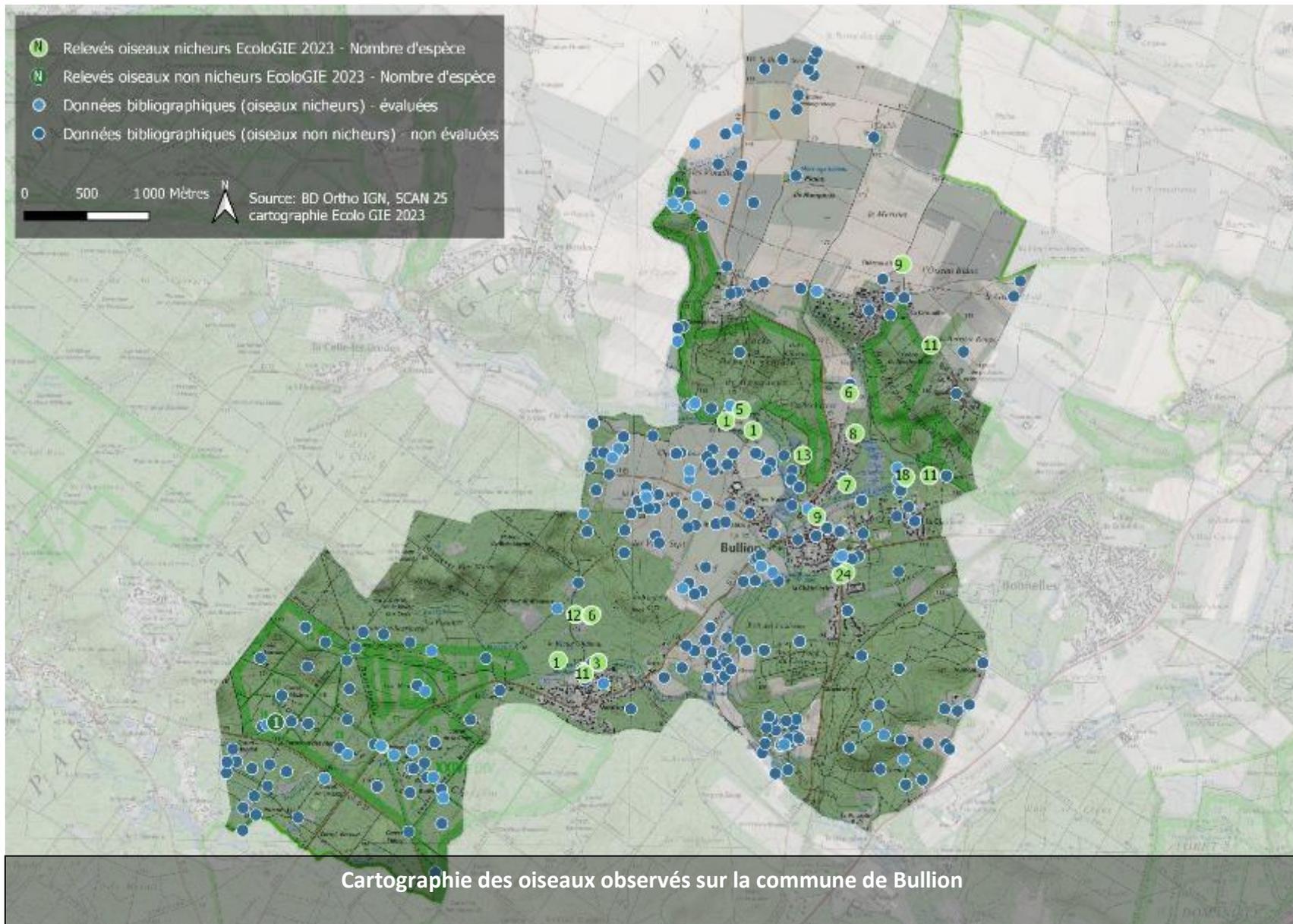


Serin cini – Adobestock

Le **Verdier d'Europe** (*Chloris chloris*) est un petit oiseau verdoyant protégé en France et classé Vulnérable aux échelles régionale et nationale. C'est un nicheur, hivernant et migrateur Très commun, mais en déclin très important depuis 2003. Le Verdier s'installe dans les secteurs boisés ouverts (clairières et lisières forestières), les bocages et les vergers, mais il apprécie aussi le voisinage de l'homme. On le trouve jusqu'en pleine ville, dans les jardins périurbains et les parcs urbains, pourvu qu'on y rencontre des arbres assez hauts. Il utilise parfois les toits des constructions comme postes de chant. Il se nourrit principalement de graines le plus souvent récoltées au sol. Pour nicher, il recherche notamment les résineux, les buissons, les haies et les arbustes à feuilles persistantes, en particulier en début de saison. En juin, juillet et août 2023, le Verdier a été contacté au Hameau de la chapelle Saint-Anne, mais également plus au nord au lieu-dit Vaubersant, dans des parcelles en lisière forestière. L'espèce est considérée comme nicheuse certaine sur la commune.

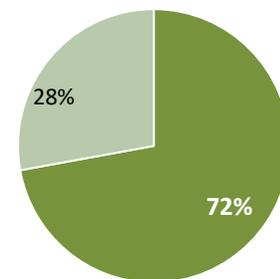


Verdier d'Europe – Adobestock



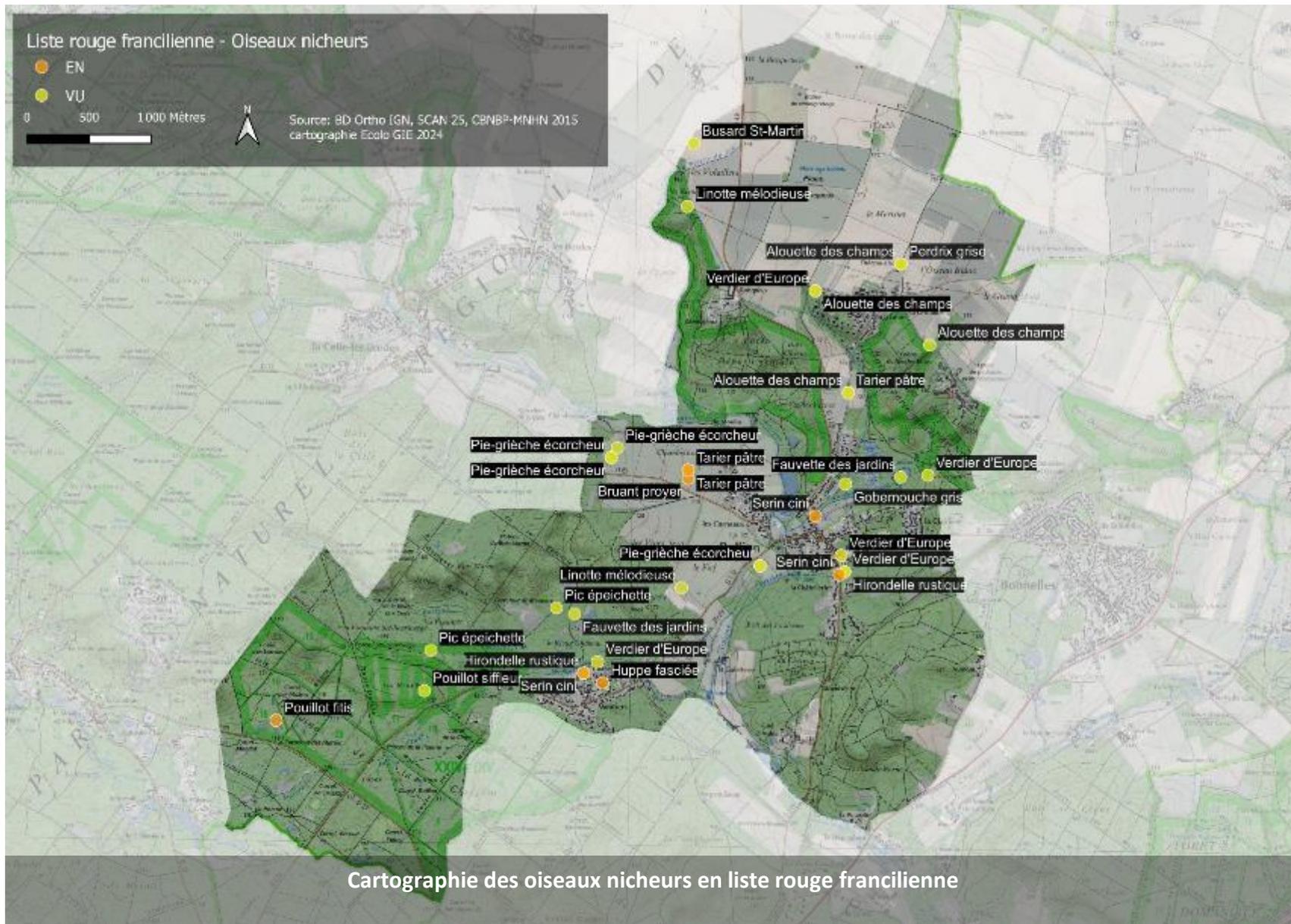
✓ **342 données d'oiseaux nicheurs collectées** sur la commune de Bullion pour **79 espèces nicheuses**

✓ **Plus de 1200 données d'oiseaux non évaluées.** La donnée est soit trop ancienne (avant 2013), soit en dehors des périodes de nidification (15 avril - 15 juillet)

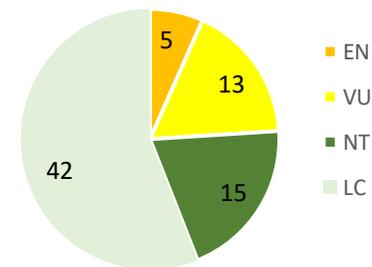


■ Oiseau nicheur observé en 2023 (57)
 ■ Oiseau nicheur non observé en 2023 (22)

✓ **57 espèces** sur les 79 nicheuses ont été observées en 2023



✓ **18 espèces** sur les 79 nicheuses ont un degré de menace allant de Vulnérable (VU) à espèce en danger (EN) en Île-de-France



- ✓ **59 espèces** nicheuses sont protégées par le droit français
- ✓ **6 espèces** nicheuses sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux
- ✓ **10 espèces** nicheuses sont déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France sous conditions

CHIROPTERES

LOCALISATION DES POINTS D'ECOUTE

Bullion 1 : Lisière Bois/ Prairie



Bullion 2 : Zone marécageuse/ripisylve



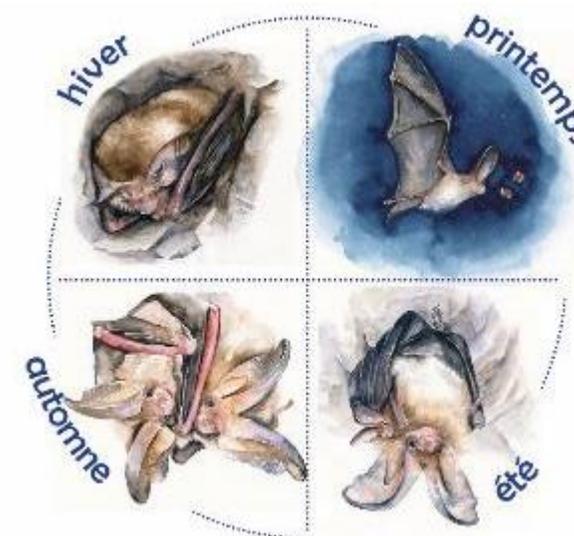
Bullion 3 : Allée forestière



Bullion 4 : Bord de rivière/ripisylve

Nom Point	coordonnées du point	Type de milieu
BULLION 1	48.629575 ; 1.974378	Lisière Bois/ Prairie
BULLION 2	48.625812 ; 2.005791	Zone marécageuse/ripisylve
BULLION 3	48.605556 ; 1.951993	Allée forestière
BULLION 4	48.601734 ; 1.997204	Bord de rivière/ripisylve

Le cycle de vie comprend quatre phases chez les chiroptères, rythmées par les saisonnalités et impliquant des changements d'habitats et de paramètres physiologiques.



(Source : PNAC)

Hiver : Hibernation dans des gîtes aux températures et à l'humidité constantes (cave, cavité souterraine, arbre, etc.). **Forte période de sensibilité !!!**

Printemps : Les chauves-souris rejoignent leurs gîtes de transit, où elles reconstitueront leurs réserves.

Été : Rassemblement des femelles dans les nurseries, gîte de mise bas (grenier, clocher d'église, cavité souterraine, etc.). **Forte période de sensibilité !!!**

Automne : A la fin de l'été, les jeunes sont indépendants et peuvent explorer de nouveaux territoires. Période de grands rassemblements « swarming » (accouplement).

LISTE DES ESPECES DE CHIROPTERES RECENSEES

Espèces recensées

Sur la commune de Bullion, 13 espèces sont recensées et 7 complexes d'espèces.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DHFF	PN	LR Fr	LRR	Alcathoe/ Dufrene	PNR
<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe	An.II/IV	Art.2	LC	CR	Probable	
<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune	An.IV	Art.2	NT	VU	X	
<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	An.IV	Art.2	LC	EN	X	
<i>Myotis emarginatus</i> (... Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	Murin à oreilles Échancrées	An.II/IV	Art.2	LC	NT	Probable	
<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches	An.IV	Art.2	LC	LC	X	
<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer	An.IV	Art.2	LC	LC	X	Gîte
<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	An.IV	Art.2	NT	NT	X	
<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Noctule commune	An.IV	Art.2	VU	NT	X	
<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	An.IV	Art.2	LC	LC	X	
<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Nathusius	An.IV	Art.2	NT	NT	Probable	
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	An.IV	Art.2	NT	NT	X	
<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux	An.IV	Art.2	LC	LC	X	
<i>Plecotus austriacus</i> (J. B. Fischer, 1829)	Oreillard gris	An.IV	Art.2	LC	DD	X	
Complexe d'espèces							
<i>Myotis alcathoe</i> / <i>Myotis emarginatus</i>	Myotis alcathoe / Myotis emarginatus		Art.2	LC	LC	Probable	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DHFF	PN	LR Fr	LRR	Alcathoe/ Dufrene	PNR
<i>Myotis bechsteini</i> / <i>Myotis blythii</i>	Myotis myotis / Myotis bechsteini / Myotis blythii		Art.2	LC	LC	Probable	
<i>Pipistrellus pygmaeus</i> / <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrellus pygmaeus / pipistrellus		Art.2	LC	LC	Probable	
<i>Plecotus auritus austriacus</i> / <i>Plecotus auritus</i>	Plecotus austriacus / Plecotus auritus		Art.2	LC	LC	Probable	
<i>Pipistrellus kuhlii nathusii</i> / <i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrellus nathusii / Pipistrellus kuhlii		Art.2	LC	LC	Probable	
<i>Myotis daubentonii</i> / <i>Myotis mystacinus</i>	Myotis daubentonii / Myotis mystacinus		Art.2	LC	LC	Probable	
	Complexe museau sombre						Gîte

Résultats complémentaires du PNR

Ces résultats complémentaires ont été fournis par le Parc Naturel Régional, et sont issus des suivis chiroptérologiques de ces dernières années.

Bullion	
Hibernation : 2 gîtes	Colonie de parturition : 0
Espèces recensées : Murin de Natterer (Myotis nattereri) Complexe Murins à museau sombre (Myotis mystacinus, Myotis brandtii, Myotis alcathoe)	

ESPECES REMARQUABLES

Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)

Poids : 3 à 8 gr Envergure : 18 à 24 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Facilement observable en tout début de soirée, la Pipistrelle commune a su s'adapter aux milieux urbanisés. Il n'est donc pas rare de la retrouver, en journée, derrière les volets des maisons ou sous les toits. A la nuit tombée, c'est une des rares espèces s'accommodant de la lumière artificielle des lampadaires pour chasser, même si les insectes finissent par mourir d'épuisement en tournant autour de la lumière.

Bien qu'elle soit la chauve-souris la plus présente sur l'ensemble de la région, et que Paris abrite le plus important site d'hibernation français de pipistrelles communes, cette espèce est en régression en Ile-de-France selon les études réalisées par le Muséum qui montrent un déclin de 13% des effectifs entre 2006 et 2019. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne.

Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*)

Poids : 5 à 10 gr Envergure : 21 à 26 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Très proche de la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl ne s'en différencie que par l'observation de ses dents et la mesure de ses doigts. C'est la chauve-souris la plus proche de l'homme qui choisit en priorité des bâtiments pour établir ses colonies ou pour passer l'hiver. Que ce soit au gîte ou en chasse, elle se mêle fréquemment aux autres espèces de Pipistrelles. Présente jusqu'au cœur de la capitale, la Pipistrelle de Kuhl s'adapte mieux que d'autres espèces au contexte urbain de la région. Sa population en Ile de France a tendance à augmenter depuis quelques années bénéficiant d'un élargissement de son aire de répartition vers le nord, probablement dû au réchauffement climatique.

Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)

Poids : 18 à 35 gr Envergure : 31 à 38 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Espèce de plaine, campagnarde ou urbaine, la Sérotine commune montre une grande flexibilité dans le choix de ses habitats de chasse avec une préférence pour les milieux ouverts mixtes et le bocage, les prairies, les zones humides voire les parcs et les jardins. On retrouve régulièrement des colonies de mise bas au sein des habitations.

La Sérotine commune est une espèce relativement bien présente en Île-de-France mais elle souffre d'un déclin régional de -18% d'où son classement en « vulnérable »

Noctule commune (*Nyctalus noctula*)

Poids : 17 à 45 gr Envergure : 32 à 45 cm



Elle fait partie des plus grandes espèces en Europe. Son pelage, d'un brun clair régulier est présent jusque sur ses ailes. La Noctule commune est une espèce qui peut voler haut et vite et il n'est pas rare de la voir voler en groupe en fin de journée, juste après le coucher du soleil, parfois mêlée aux martinets et aux hirondelles. Elle affectionne particulièrement les anciennes loges de pics positionnées assez haut dans de gros arbres. Cette espèce migratrice met régulièrement au monde des jumeaux, même s'ils ne sont pas toujours du même père.

C'est une espèce pour laquelle nous constatons le plus fort déclin actuellement sur la région. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne. Une gestion forestière non adaptée à ses besoins sur ses habitats et la mortalité due aux éoliennes lors de ses migrations en seraient les causes principales. Son statut au niveau national est passé en Vulnérable.

Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)

Poids : 8 à 23 gr Envergure : 26 à 34 cm



Chauves-souris de taille moyenne, c'est la plus petite des trois Noctules. Facilement identifiable à l'acoustique, la Noctule de Leisler est forestière avec une préférence pour les forêts caduques. On la retrouve également en ville, que ce soit en chasse ou en gîte dans de grand bâtiments ou ouvrages d'art. Espèce migratrice, les femelles sont capables de réaliser des déplacements de plusieurs centaines de kilomètres pour rejoindre leur gîte de mise bas. Le déclin de la Noctule de Leisler est fortement lié à la gestion forestière et à l'implantation d'éolienne. La préservation de vieux arbres à cavités, que ce soit en forêt ou sur les arbres d'alignements est à prendre en compte pour la conservation de cette espèce. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne.

Murin de Natterer (*Myotis nattereri*)

Poids : 7 à 12 gr Envergure : 25 à 30 cm

Gîte d'hibernation connu sur la commune



Espèce typiquement cavernicole. En hiver le Murin de Natterer est reconnaissable à son ventre d'un blanc pur et au bout de ses oreilles recourbées en spatule de ski. Grâce à un vol lent et un sonar précis c'est une chauve-souris glaneuse qui attrape ses proies sur la végétation ou au moment de leur envol. A l'automne, les Murins de Natterer de différentes colonies se regroupent pour l'accouplement sur des sites communs permettant un fort brassage génétique. Le Murin de Natterer est une espèce relativement bien présente en Île-de-France à l'exception de Paris et des départements de la petite couronne.

Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*)

Poids : 4 à 8 gr Envergure : 19 à 22 cm

Gîte d'hibernation connu sur la commune



Crédit: Laurent Arthur - Chauve qui peut

Avec ses petites oreilles et sa face très sombre, le murin à Moustache fait partie des trois espèces dites "à museau noir". Changeant régulièrement d'adresse en utilisant un véritable réseau de gîtes sur un territoire peu étendu, il reste néanmoins très fidèle année après année à ses différentes loges et affectionne particulièrement les habitations à l'abandon ou les granges. Régulièrement observé dans les sites d'hibernation souterrains, il n'y est présent qu'en faible effectif. Le Murin à moustaches est principalement connu dans la région en période d'hibernation. L'espèce semble relativement commune dans la région, toutefois elle semble localisée principalement dans les secteurs boisés.

Murin de Daubenton (*Myotis daubentoni*)

Poids : 6 à 12 gr Envergure : 24 à 27 cm



Crédit: Laurent Arthur - Chauve qui peut

Particulièrement lié aux zones humides, ce Murin se retrouve particulièrement sous les ponts pour gîter, mais également dans les arbres creux à proximité des zones d'eau. Il est facilement observable à la surface des plans d'eau qu'il rase pour attraper des insectes et parfois de tout petits poissons. Le Murin de Daubenton semble présent sur l'ensemble de la région mais connaît un déclin important. Le maintien des zones humides dans un bon état de conservation serait un point important pour favoriser cette espèce. Son statut au niveau régional est en Danger.

Oreillard Gris (*Plecotus austriacus*)

Poids : 6 à 14 gr Envergure : 24 à 30 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Espèce morphologiquement proche de l'Oreillard Roux, l'Oreillard gris est plus anthropophile et se retrouve régulièrement en bâti. Il recherche des combles chauds d'églises, châteaux ou granges. Difficilement détectable à l'acoustique du fait d'émissions sonores très faible, il ressort peut dans les études utilisant cette méthode. C'est une espèce sédentaire qui se déplace rarement plus que de quelques kilomètres.

Même s'il semble présent sur toute la région en dehors de Paris et petite couronne, le nombre de données pour cette espèce ne permet pas de lui attribuer un statut fiable.

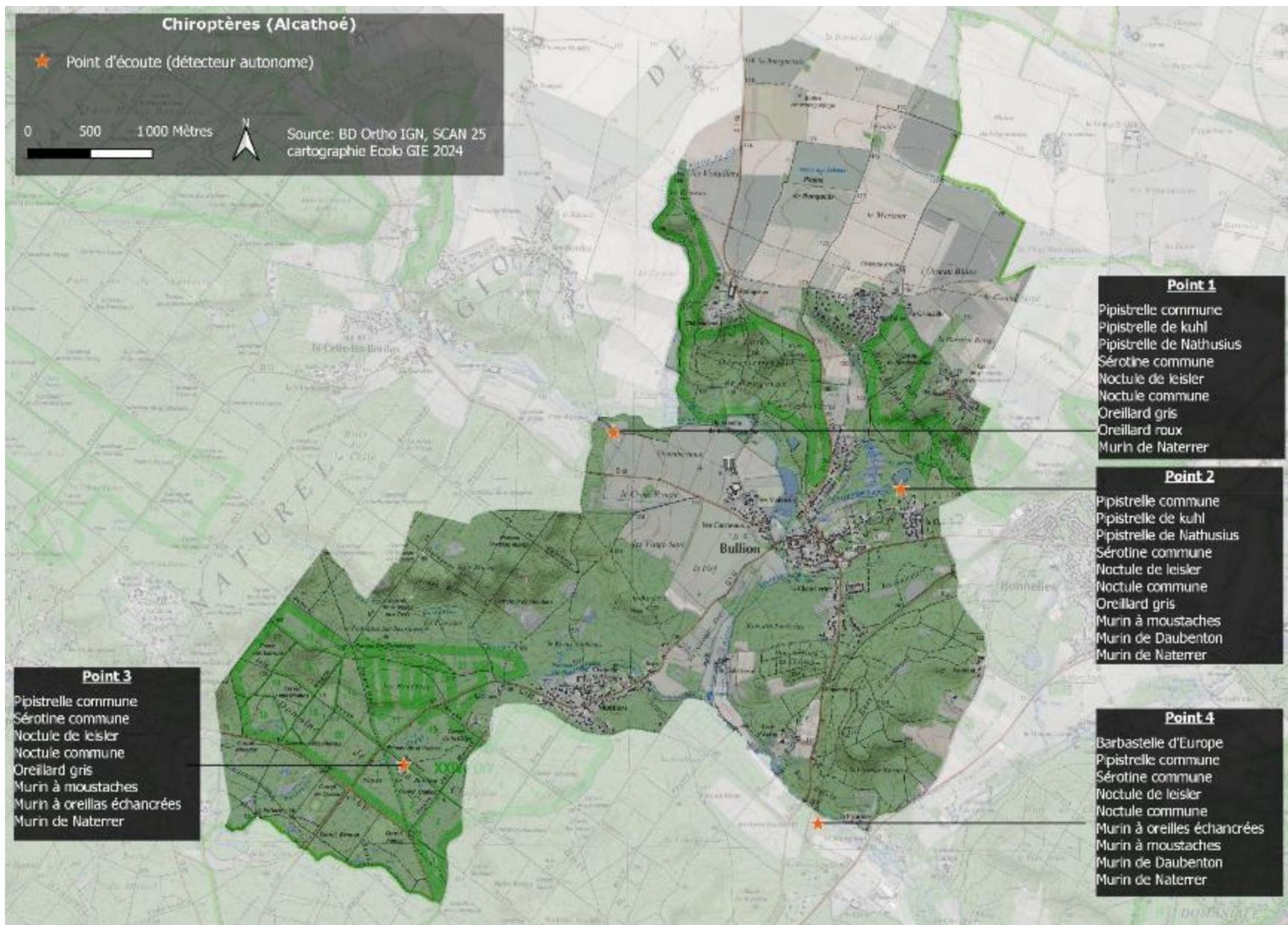
Oreillard roux (*Plecotus auritus*)

Poids : 6 à 14 gr Envergure : 24 à 30 cm

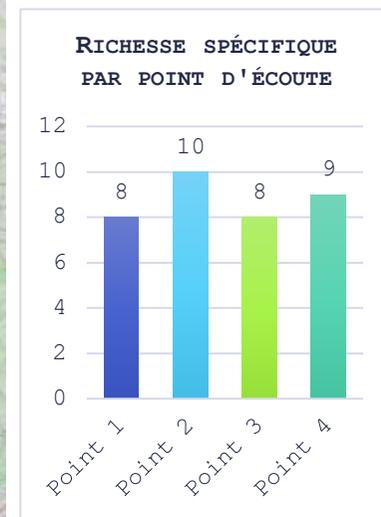


Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Les oreillards se distinguent des autres espèces de chauves-souris par leurs oreilles particulièrement proéminentes dont ils se servent pour détecter leurs proies. Les oreillards roux évitent les zones éclairées et semblent particulièrement affectés par le trafic routier. On les retrouve aussi bien dans les plaines agricoles que dans les milieux forestiers, les vergers et les jardins. Si l'Oreillard roux ne présente pas de déclin avéré dans notre région, sa population reste peu dense mais largement répartie, ce qui a conduit à le classer en « préoccupation mineure ».



- ✓ 2 sessions : 26/06/2023 et 22/08/2023
- ✓ 13 espèces recensées sur la commune et 6 complexes
- ✓ 10 espèces au maximum au point P2 (cumulées sur les deux sessions)



SITES REMARQUABLES ET D'INTERETS

1 Forêt de la Claye

Ce site inclus en ensemble de boisements humides, de mares et de marais tourbeux tout à fait exceptionnel, classé en Réserve Biologique Dirigée et Zone Spéciale de Conservation. Il accueille de nombreuses espèces patrimoniales dans tous les taxons. Pour la flore, les mares tourbeuses abritent notamment *Menianthe trifoliata*, *Eriophorum angustifolium*, *Maillanthemum bifolium*, *Erica tetralix*, *Ranunculus lingua*, *Hottonia palustris*. Coté faune nous retrouvons la Rainette ainsi qu'une population de Triton crêté (PNR), le Lézard des souches et le Lézard vivipare. Des espèces d'affinité plus forestière fréquentent également cette forêt avec la présence du Pouillot fitis ainsi que 8 espèces de chiroptères.

2 Coteau et étang du Vieux château

Ce coteau sabulicole à étang tourbeux abrite des espèces patrimoniales dont certaines très rares et vulnérables comme la Boulette d'eau (*Pilularia globulifera*) ou le Souchet jaunâtre (*Cyperus flavescens*). Des pelouses sableuses à Corynéphore blanchâtre (*Corynephorus canescens*) apparaissent au pied des coteaux orientés sud. De nombreuses espèces d'insectes fréquentent ces milieux comme le Nacré de la sanguisorbe, l'Agrion délicat, le Leste des bois, le Leste fiancé, le Grillon des marais, l'Orthétrum bleuisant, le Leste verdoyant, le Criquet ensanglanté ou encore la Mélitée du plantain. Il est à noter la présence de la Pie-grièche écorcheur.

3 Vallée de l'Aulne

Ce site accueille un riche ensemble de prairies, de bas marais et de zone humides connexes avec notamment la Laîche puce (*Carex pulicaris*), la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*) et le Nard raide (*Nardus stricta*) (donnée PNR). Le site n'a pas été prospecté en 2023.



2 Coteaux et étang du vieux château

4 Marais de Ronqueux

Ce site comprend un ensemble de marais et de suintement tourbeux en partie boisés avec des espèces comme l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*) et la Cardamine amère (*Cardamine amara*). Nous retrouvons également une faune associée à ce contexte humide avec le Caloptéryx vierge, le Criquet ensanglanté, le Criquet des roseaux, la Grande aeschne, l'Agrion délicat, Vertigo Moulinsiana (PNR) et le Lézard vivipare.

5 Bois d'Aumont

Ce site représente une butte hébergeant une chênaie acidiphile avec un sous-bois caractéristique comprenant quelques pieds de Myrtille commune (*Myrtillus communis*) et de Luzule des bois (*Luzula sylvatica*), protégée en Ile de France.

6 Prairies des Carneaux

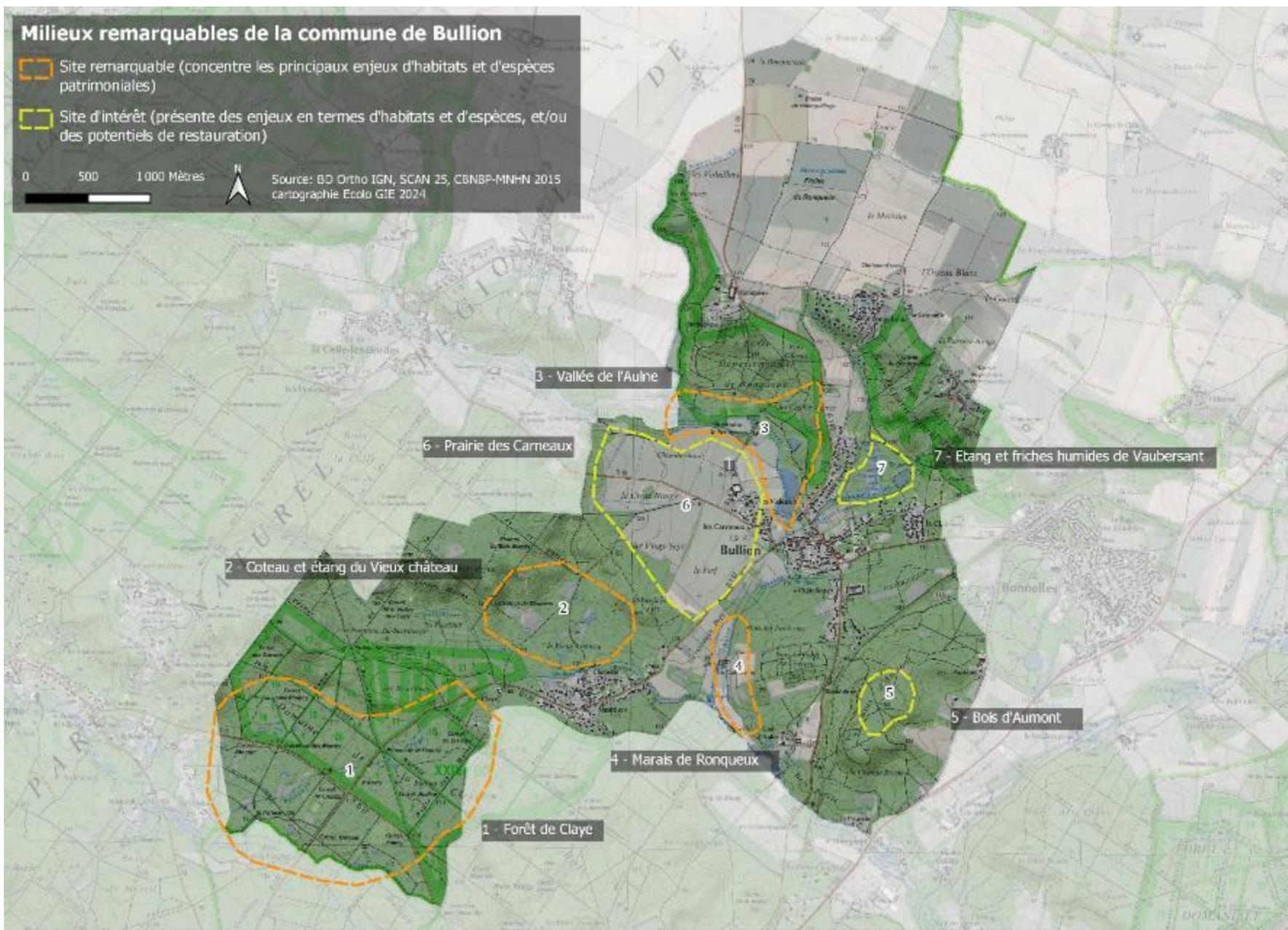
Cet ensemble de prairies anciennement pâturées converties en prairie de fauche accueille le Tarier pâtre, le Bruant proyer, la Linotte mélodieuse, l'Oedipode turquoise, la Chouette chevêche (nicheuse – PNR) ou encore la Pie-grièche écorcheur.

7 Etang et friches humides de Vaubersant

Ces friches humides sont en cours de fermeture, elles sont situées en aval de l'étang avec un fort potentiel de restauration. Nous y retrouvons *Carex disticha*, mais aussi la Grande aeschne avec preuve d'autochtonie (PNR), une quinzaine d'hétérocères patrimoniaux avec la Noctuelle du Thélyptéris, espèce menacée, le Gobemouche gris sur les lisières boisées, et 10 espèces de chiroptères.



5 Bois d'Aumont



PISTES D' ACTIONS PAR SITE

SITES IDENTIFIÉS SUR BULLION	ACTIONS SPECIFIQUES PAR SITES
1 Forêt de la Claye	<p>Ce site inclut un ensemble de boisements humides, de mares et de marais tourbeux tout à fait exceptionnel, classé en Réserve Biologique Dirigée et Zone Spéciale de Conservation.</p> <p>Site en forêt domaniale avec peu de potentiel d'action communale, mais les enjeux identifiés sont déjà intégrés à la gestion forestière.</p> <p>Possibilité d'inscrire toutes les mares comme éléments du paysage à conserver au PLU.</p>
2 Coteau et étang du Vieux château	<p>Ce coteau sablonneux et son étang tourbeux abritent des espèces patrimoniales dont certaines très rares et vulnérables.</p> <p>Site privé avec potentiellement des actions de réouverture des milieux enrichés humides ou secs à mener, vérifier la pertinence des EBC présents.</p> <p>Promouvoir la restauration d'une partie de l'étang du Vieux château, création de nouvelles mares.</p>
3 Vallée de l'Aulne	<p>Prairies naturelles sur sable et tourbeuses en fond de vallée, tourbière de pente.</p> <p>Limiter l'enfrichement par une gestion extensive des prairies, idéalement par la fauche. Inscription des mares au PLU. Conserver et restaurer des haies sur le secteur.</p>
4 Marais de Ronqueux	<p>Maintien du caractère boisé, notamment sur les parties humides. Site en partie privé ou départemental.</p> <p>Diagnostic écologique des plans d'eau et restauration si possible (ouverture berges, curages si besoin ?)</p>



SITES IDENTIFIÉS SUR BULLION	ACTIONS SPECIFIQUES PAR SITES
5 Bois d'Aumont	Boisement privé à conserver en système boisé, limiter les coupes rases.
6 Prairies des Carneaux	Cet ensemble de prairies anciennement pâturées converties en prairie de fauche accueille des cortèges d'oiseaux patrimoniaux. La biodiversité de ce secteur gagnerait encore à accueillir des mares (projets de créations à initier ?) Le renforcement du tramage arbustif avec des haies serait aussi bénéfique, en plus de la protection au PLU des haies existantes.
7 Etang et friches humides de Vaubersant	Secteur en ENS du département des Yvelines. Projets de restauration de l'étang déjà réalisé, projet de restauration des prairies à venir, à conforter avec le retrait si besoin d'EBC.



PISTES D' ACTIONS PAR ENJEU

ENJEUX IDENTIFIÉS	ACTIONS SPECIFIQUES ENJEUX
Les prairies	<p>Enjeu fort de maintien d'une agriculture utilisant des prairies naturelles fauchées et / ou pâturées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en avant de la trame verte herbacée dans le PLU, éventuellement réfléchir à la création d'une OAP sur la trame prairiale de la commune y compris en dehors des sites remarquables identifiés • Prise en compte des continuités dans les projets, limiter la constructibilité des secteurs en prairies • Passage en N des prairies naturelles les plus remarquables
Mares et étangs	<p>Une part importante du patrimoine naturel de la commune est liée à la présence de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscription de toutes les mares et plans d'eau au PLU, intégrer des préconisations de gestion différenciée de berges,... • Diagnostics des plans d'eau (publics éventuellement et privés, mares forestières, de prairies,...) et envisager un programme de restaurations pour les sites envasés, réouverture de berges,... en partenariat avec le Pnr • Augmenter la présence des mares en intégrant les créations de mares dans les projets communaux, demander l'intégration de mares dans les projets d'urbanisme pour la gestion des eaux à la parcelle,...
Haies	<p>Globalement assez peu présentes sur la Commune, les haies permettraient d'accueillir d'autres espèces d'oiseaux notamment, dans les secteurs de prairie. Des projets de plantations seraient intéressants à conduire, en plus de la préservation des haies existantes via leur inscription au PLU.</p>



PLAN D' ACTIONS



L'ABC a permis à la commune de mener de nombreuses actions de sensibilisation qui ont eu un réel succès. La mairie a donc décidé de poursuivre ces actions auprès du grand public. Dorénavant, elle dispose des résultats des inventaires qui révèlent des enjeux de préservation et de restauration qu'elle souhaite mettre en œuvre en améliorant certaines connaissances et en entreprenant des actions concrètes pour maintenir voire améliorer les conditions d'accueil de la faune et flore sauvage.

Pour cela, la mairie a identifié trois axes de travail :

1) Poursuivre l'amélioration de la connaissance

Objectif	Description	Moyens	Echéance
Poursuivre les inventaires participatifs	Faire connaître la plateforme Géo Nature	Communication	Journal Municipal
Formation	Formation des agents municipaux sur la prise en compte de la biodiversité	Commune	Action à poursuivre
Compléter l'inventaire des mares communales	Analyser l'état des mares et identifier les propriétaires	Commune	Court et moyen terme

2) Poursuivre la sensibilisation des publics

Objectif	Description	Moyens	Echéance
Faire connaître les résultats de l'ABC	Réunion Publique	Intervention PNR	Moyen terme
Sensibiliser et Animer le territoire	Elaboration d'outils pédagogiques Mobiliser les acteurs d'un territoire en proposant des projets en partenariat avec des associations, acteurs Marquage des avaloirs d'eaux pluviales « Ici commence la rivière »	Commune	A poursuivre, court et moyen terme

Proposer la création d'une aire terrestre éducative	Mise en place d'un circuit local de découverte dans les Cressonnières	Commune	Long terme
Organiser un « Nettoyons la nature »	Ramassage des déchets dans la commune	Communes et Habitants	Action à poursuivre
Communication	Communication dans le journal municipal et autres supports multimédias		Action à poursuivre

3) Agir pour améliorer la qualité des milieux et leur connectivité

Objectif	Description	Moyens	Echéance
ENS Communal	Passage des Cressonnières en ENS Communal	Commune CD78 PNR	Long terme
PLU	Intégration des ABC dans les documents locaux d'urbanisme	Commune	Moyen terme
Pollution lumineuse	Adaptation de l'éclairage public pour limiter la pollution lumineuse	Commune	Action à poursuivre

Ecolo GIE

Groupement d'Intérêt Ecologique I

ECOLO GIE

KBIS 850 255 449 RCS DE CRETEIL

27 RUE PAUL DOUMER- 94520 PERIGNY-SUR-YERRES

contact@ahecologie.fr

www.Ecolo-GIE.fr

